Nations Unies E/2006/34 (Part II)–E/ICEF/2006/5 (Part II)

Conseil économique et social

Distr. générale
18 juillet 2006
Français
Original : anglais

Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa session annuelle de 2006

(5-9 juin 2006)*

* Distribution préliminaire du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa session annuelle (5-9 juin 2006). Le rapport sur les travaux de la première session ordinaire (16-20 et 23 janvier 2006) a été publié en tant que partie I et le rapport sur la deuxième session ordinaire (6-8 septembre 2006) sera combiné aux parties I et II et publié sous sa forme définitive dans les *Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 14* (E/2006/34/Rev.1-E/ICEF/2006/5/Rev.1).

06-43441 (F) 180806 180806

Table des matières

			Paragraphes	*Page*
I.	Organisation de la session		1–6	3
	A.	Ouverture de la session	1–4	3
	B.	Adoption de l'ordre du jour	5–6	4
II.	Travaux du Conseil d'administration		7–123	4
	A.	Rapport annuel de la Directrice générale : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme (2002-2005)	7–17	4
	B.	Stratégie de l'UNICEF pour la période de transition suivant les crises, à l'appui du plan stratégique à moyen terme	18–29	6
	C.	Réexamen du principe de recouvrement de l'UNICEF	30–33	8
	D.	Rapport sur les options proposées pour améliorer la procédure d'approbation harmonisée des programmes de pays	34–44	9
	E.	Rapport sur la mise en œuvre de la programmation conjointe	45–50	12
	F.	Rapport sur la participation de l'UNICEF aux approches sectorielles	51–57	13
	G.	Initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants : rapport oral	58–61	14
	H.	Rapport sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF	62–68	16
	I.	Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF	69–106	17
	J.	Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour les initiatives en faveur des enfants	107–108	27
	K.	Violence contre les enfants et les adolescents délinquants : communication orale	109–111	27
	L.	Étude de l'ONU sur la violence à l'égard des enfants : communication orale	112–115	28
	M.	Rapports sur les visites sur le terrain du Conseil d'administration	116–117	29
	N.	Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF	118	30
	O.	Questions diverses	119–120	30
	P.	Discours de clôture du Directeur général et du Président	121–123	31
III.	Décisions adoptées par le Conseil d'administration			32

I. Organisation de la session

A. Ouverture de la session

1. Le Président du Conseil d'administration a fait observer que l'UNICEF avait pris récemment des initiatives conjointes importantes, tant sur le terrain qu'au siège, du fait tout spécialement de l'engagement personnel de la Directrice générale. Ces partenariats contribuaient à forger et à marquer l'identité unique de l'UNICEF ainsi qu'à renforcer la cohérence des activités des organismes des Nations Unies. À un moment où « les organismes à l'échelle du système recherchent des réponses magiques quant aux moyens permettant d'améliorer les activités opérationnelles pour le développement, nous sommes en mesure d'aider le Fonds dans son action en faveur des enfants dans le monde entier en affirmant à juste titre et avec force l'unicité de l'UNICEF », a-t-il déclaré. Dans ses travaux, le Conseil d'administration pouvait mettre l'accent sur cette unicité et préconiser de façon convaincante le maintien de l'UNICEF en tant qu'entité distincte. Sans vouloir préjuger l'issue des délibérations du Conseil d'administration, le Président estimait que ce dernier pouvait contribuer utilement aux travaux de l'UNICEF s'il parvenait à définir rapidement des solutions efficaces dans l'esprit traditionnel de camaraderie qui caractérisait les travaux de cette organisation.

2. La Directrice générale a tout d'abord rendu hommage au docteur Lee Jong-Wook, Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), décédé subitement la semaine passée. Il s'était fait « véritablement le champion de la santé des enfants, et le bien-être des enfants dans le monde entier s'était amélioré grâce à son action », a-t-elle déclaré.

3. À l'occasion de ses récents voyages, la Directrice générale avait constaté personnellement les effets dévastateurs de la violence dirigée contre les enfants. Dans les pays où la violence était utilisée comme arme de guerre, les violations flagrantes des droits des enfants avaient été légion. Ces violations compromettaient par ailleurs l'action de l'UNICEF dans de très nombreux domaines, dont la survie des enfants, la lutte contre le VIH/sida, la nutrition et l'éducation, et affaiblissaient également la capacité de l'organisation de fournir des secours humanitaires. Cette tâche devait demeurer au centre des préoccupations de l'UNICEF, et davantage de mesures devaient être prises pour faire en sorte que l'UNICEF soit mieux à même de mener une action préventive et de réagir avec efficacité dans les situations d'urgence. En dépit des besoins énormes, de nombreux appels d'urgence demeuraient insuffisamment financés. Le Fonds de programmation pour les secours d'urgence s'était avéré être le moyen le plus fiable de mobilisation de ressources à bref délai, mais il était sollicité à l'excès. Le secrétariat était désireux d'amorcer une discussion avec le Conseil d'administration au sujet des mesures propres à améliorer la capacité de réaction d'urgence de l'UNICEF.

4. La Directrice générale a déclaré que depuis qu'elle avait pris ses fonctions un an auparavant, elle avait œuvré en faveur d'une culture d'amélioration permanente à l'UNICEF. Il fallait que l'organisation intègre ses programmes et ses attributions chaque fois que possible, qu'elle en maximise les réalisations et évite les doubles emplois. Elle devait être en mesure de montrer avec audace la voie à suivre, de contribuer véritablement à l'instauration de partenariats et d'améliorer en permanence la manière dont elle menait ses activités tout en se montrant disposée à

aller à l'encontre des idées reçues. Le processus d'examen de ses activités qui avait été entamé offrait une excellente possibilité d'agir dans cette direction.

B. Adoption de l'ordre du jour

5. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le projet de calendrier et d'organisation des travaux (E/ICEF/2006/10) pour la session.

6. En application de l'article 50.2 du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a déclaré que 44 entités ayant le statut d'observateur, la Palestine, quatre organismes des Nations Unies, une organisation intergouvernementale, deux institutions spécialisées, le Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF, quatre organisations non gouvernementales et une autre entité avaient présenté des pouvoirs pour la session.

II. Travaux du Conseil d'administration

A. Rapport annuel de la Directrice générale : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme (2002-2005)

7. La Directrice générale a formulé quelques observations préliminaires au sujet du rapport (E/ICEF/2006/11), qui a ensuite été présenté par M. Kul Gautam, Directeur général adjoint.

8. Les délégations se sont félicitées du caractère analytique et détaillé du rapport et, en particulier, du lien qui y avait été établi avec les objectifs du Millénaire pour le développement. Plusieurs délégations ont fait savoir qu'elles se réjouissaient de la participation active de l'UNICEF à la réforme des Nations Unies et que, compte tenu de la structure décentralisée du Fonds et de sa capacité d'œuvrer au niveau national, les réformes et les efforts d'harmonisation ne devraient pas avoir pour effet d'amoindrir son identité ou de réduire son avantage comparatif au service des enfants.

9. Les intervenants se sont déclarés satisfaits des résultats dont il avait été fait état dans chaque domaine prioritaire et de l'importance qui avait été accordée aux indicateurs et au suivi des résultats. Toutefois, certains d'entre eux ont estimé qu'il fallait pousser plus loin les efforts visant à mieux utiliser les données du système *DevInfo* au niveau national. D'autres ont fait observer que si les résultats atteints à ce jour donnaient matière à satisfaction, on ne trouvait pas dans le rapport de suggestions quant aux meilleurs moyens d'aller de l'avant pour l'avenir.

10. Plusieurs délégations ont noté avec préoccupation la diminution des ressources ordinaires par rapport aux autres ressources et ont demandé que l'on mène des analyses plus poussées et qu'on donne des indications sur les moyens à mettre en œuvre pour modifier cette situation. Certains intervenants ont lancé un appel aux donateurs pour qu'ils augmentent leurs contributions au titre des ressources ordinaires.

11. Il fallait que l'UNICEF améliore ses activités et se préoccupe davantage des droits de l'homme ainsi que de l'égalité entre les sexes lors de l'établissement de sa

programmation, ont fait observer de nombreuses délégations. Si des progrès ont été relevés en ce qui concerne la réduction de l'écart entre les sexes dans le domaine de l'éducation, l'action devait être renforcée dans tous les autres domaines.

12. Certaines délégations ont demandé que l'on s'attache davantage au renforcement des capacités ainsi qu'à la nécessité de mieux mettre en œuvre l'engagement de l'UNICEF en tant que moteur des stratégies de réduction de la pauvreté et des programmes accélérés pour la survie et le développement de l'enfant (ACSD) au niveau national. On a également fait observer que l'UNICEF devait continuer de tirer parti de ses compétences en ce qui concernait l'application au développement d'approches à base communautaire et son orientation axée sur le terrain.

13. Des progrès satisfaisants avaient été accomplis dans les domaines de la survie et du développement des enfants, de l'éradication de la poliomyélite et de la lutte contre les maladies diarrhéiques, des infections respiratoires aiguës et du paludisme, a-t-on fait observer. Une délégation s'inquiétait de ce que, en dépit des progrès satisfaisants réalisés en ce qui concernait l'éradication de la poliomyélite, on n'ait pas accordé une attention suffisante à la vaccination systématique. Une autre délégation a demandé qu'on se préoccupe davantage de réduire la mortalité néonatale. Certaines délégations ont noté avec satisfaction les efforts menés conjointement avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) dans le domaine de la réduction de la mortalité maternelle ainsi qu'avec le Programme alimentaire mondial (PAM) pour mettre un terme à la faim. Certaines délégations ont demandé des détails sur la contribution de l'UNICEF et les progrès qu'il avait réalisés en ce qui concerne l'animation des groupes de parties prenantes dans les situations d'urgence et ont estimé qu'une place plus importante devait être consacrée dans les futurs rapports aux résultats obtenus en la matière.

14. De nombreuses délégations ont relevé avec préoccupation que les dépenses en pourcentage n'avaient pas augmenté dans les domaines de la protection des enfants et de la lutte contre le VIH/sida. Certaines d'entre elles ont formulé l'espoir que la campagne « Unis pour les enfants, unis contre le sida », qui avait été lancée récemment, permettrait d'accroître notablement les fonds recueillis dans ce domaine et d'atteindre les principaux résultats qui avaient été fixés, comme il était indiqué dans le nouveau plan stratégique à moyen terme. Une délégation a déclaré que l'absence d'une approche globale de la protection des enfants entravait les efforts de l'UNICEF au niveau national. Un autre intervenant a demandé que l'on poursuive les efforts au niveau national pour élaborer et mettre en œuvre des politiques globales de développement des jeunes enfants.

15. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'examen institutionnel indépendant qui avait été effectué et ont demandé que cet exercice ainsi que d'autres examens, portant notamment sur les partenariats extérieurs, fassent l'objet de discussions lors des futures sessions du Conseil d'administration. Certains intervenants se sont inquiétés de la place insuffisante qui était faite dans le nouveau plan stratégique à moyen terme au développement des ressources humaines et à la formation du personnel mais ils se sont déclarés satisfaits des principaux résultats obtenus par l'UNICEF et des plans qui avaient été élaborés pour la nouvelle période couverte par ce plan.

16. Les délégations ont demandé que les futurs rapports annuels établis par la Directrice générale soient davantage axés sur les résultats et les fassent mieux

ressortir. Elles ont également souligné qu'il fallait continuer de privilégier l'Afrique subsaharienne et les pays les moins avancés.

17. Le Directeur général adjoint s'est félicité de ces apports et suggestions. En réponse à certaines observations spécifiques, il a fait observer que si le financement alloué à la lutte contre le VIH/sida et à la protection des enfants n'avait pas sensiblement progressé en pourcentage, les montants effectifs avaient en fait augmenté. Il fallait espérer que la publication de l'*Étude des Nations Unies sur la violence contre les enfants* susciterait une recrudescence de l'intérêt porté par les donateurs à ce domaine. L'UNICEF continuait de mettre l'accent sur l'approche de la programmation axée sur les droits de l'homme ainsi que sur l'égalité entre les sexes, et ferait état des résultats obtenus et des progrès réalisés dans les futurs rapports. Il a également déclaré que la décision prise par le Comité permanent interorganisations sur le rôle d'animation et de coordination de l'UNICEF dans les domaines de la nutrition, des ressources en eau et de l'assainissement de l'environnement et de la communication des données reposait sur les avantages comparatifs dont était dotée cette organisation sur le terrain. L'UNICEF continuerait de jouer un rôle clef dans les domaines de l'éducation, de la protection des enfants et de leur santé, conformément aux engagements fondamentaux pris par le Fonds à l'égard des enfants en situation d'urgence.

B. Stratégie de l'UNICEF pour la période de transition suivant les crises, à l'appui du plan stratégique à moyen terme

18. Le rapport (E/ICEF/2006/17 et Corr.1) a été présenté par le Directeur de la Division des programmes, qui a souhaité la bienvenue à M^me^ Élizabeth Alpha-Lavalie, Vice-Présidente du Réseau des femmes du fleuve Mano pour la paix, basé en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone, ainsi qu'à M. Kazuhide Kuroda, spécialiste principal du développement social dans le Groupe de la prévention des conflits et de la reconstruction de la Banque mondiale.

19. M. Kuroda a décrit l'approche intégrée suivie par la Banque dans les domaines de la prévention des conflits et de la reconstruction grâce à la mobilisation des actifs de la Banque, de l'exploitation de l'enseignement tiré de l'expérience et du renforcement des partenariats avec toutes les autres parties prenantes, y compris l'UNICEF. La Banque incorporait de plus en plus un cadre d'analyse des conflits dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ainsi que dans les stratégies d'assistance aux pays. Des résultats remarquables avaient été obtenus grâce à la collaboration instaurée entre la Banque mondiale et les organismes des Nations Unies au cours des années récentes, notamment en ce qui concerne les évaluations communes des besoins dans les pays sortant de conflits, tels que la République islamique d'Afghanistan, Haïti, l'Iraq, le Libéria et le Soudan.

20. M^me^ Alpha-Lavalie a souligné que l'égalité entre les sexes était un objectif qui faisait partie intégrante du développement et elle a mis l'accent sur le rôle crucial des femmes dans les domaines de la consolidation de la paix et du relèvement. Elle a souligné que l'égalité entre les sexes, la justice, le développement équitable et la satisfaction des besoins de base des ménages (éducation, santé, logement et sécurité) étaient les conditions indispensables à l'instauration de la paix et d'une société démocratique.

21. Les délégations se sont félicitées de la stratégie. Un grand nombre d'entre elles ont déclaré que des engagements tels que la Déclaration du Millénaire et les objectifs en matière de développement, le Plan d'action adopté à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants et la Convention relative aux droits de l'enfant devaient continuer à guider l'action de l'UNICEF durant la période de transition suivant les crises. On s'est également accordé à considérer que la stratégie devait appuyer la formule de programmation bien établie de l'UNICEF, telle qu'elle était énoncée dans le plan stratégique à moyen terme.

22. Plusieurs intervenants se sont félicités des liens entre la stratégie et les cinq grands domaines d'intervention du plan stratégique à moyen terme tout en soulignant la nécessité de mieux définir les indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis. Le Directeur de la Division des programmes a répondu que le document traitait de l'utilisation de ces indicateurs dans certains paragraphes. L'UNICEF utiliserait la matrice des résultats figurant dans le plan stratégique à moyen terme en tant que base d'établissement des rapports sur chacun des grands domaines d'intervention et explorerait les indicateurs supplémentaires qui pourraient être nécessaires durant la phase de transition. Les indicateurs seraient inclus dans les rapports annuels futurs établis par la Directrice générale.

23. Les délégations ont loué l'importance accordée à la participation des enfants et des jeunes ainsi qu'à l'égalité entre les sexes dans les principes directeurs énoncés dans la stratégie, en consultation avec les collectivités touchées par les crises. Elles se sont également félicitées de la « conception des programmes en consultation avec les intéressés ».

24. L'approche groupée qui avait été mise à l'essai dans le cadre des mesures d'intervention prises lors du tremblement de terre au Pakistan a été considérée comme un outil important permettant de renforcer la coordination dans les plans d'intervention d'urgence et lors des premières activités de relèvement. Plusieurs délégations ont demandé comment l'enseignement tiré de l'expérience du Pakistan et les recommandations formulées par le Comité permanent interorganisations quant à l'évaluation en temps réel de l'approche groupée seraient intégrés aux activités de l'UNICEF et comment cette approche serait adaptée dans le temps à une situation en évolution rapide. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a répondu que le précieux enseignement acquis par l'UNICEF serait appliqué aux situations d'urgence qui se produiraient à l'avenir. Il a souligné plusieurs éléments de cet enseignement : a) les gouvernements concernés devaient diriger les efforts; b) la formule « toutes les règles ne s'appliquent pas à tout le monde » devait être adaptée à la situation de chaque pays; et c) les « solutions à effet immédiat », notamment le redémarrage des établissements scolaires destinés aux enfants, étaient des éléments essentiels pour consolider la confiance et faire renaître l'espoir.

25. Le financement dans les meilleurs délais était d'une importance vitale. L'UNICEF travaillait avec un certain nombre de partenaires, tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale, pour mettre au point des mécanismes de décaissement rapide des fonds. Dans le sud du Soudan, par exemple, l'UNICEF disposait d'un fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des capacités d'environ 16 millions de dollars, dont quelque 14 millions de dollars avaient été décaissés durant les premiers trois à quatre mois. En réponse à une question portant sur les modalités de financement de la stratégie, le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a précisé qu'il n'y aurait pas de

financement distinct; d'autre part, l'appui serait fourni par l'entremise des mécanismes existants.

26. Les délégations ont souligné l'importance des activités de plaidoyer en faveur des droits des femmes et des enfants et la valeur que représentait la voix de l'UNICEF dans ces activités. Plusieurs délégations ont souligné l'importance du renforcement des capacités, en particulier en ce qui concernait les droits des enfants, et ont estimé que la question aurait pu être examinée de façon plus approfondie dans la stratégie. Il a également été recommandé qu'une collaboration soit instaurée avec les gouvernements pour établir des normes, telles que l'existence d'« écoles amies des enfants ». Répondant à ces observations, le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a mentionné l'exemple des activités de plaidoyer en faveur des enfants qui avaient été menées après le tsunami de l'océan Indien : en travaillant de concert avec les autorités de Sri Lanka, de la Thaïlande et de l'Indonésie en vue de renforcer la protection des enfants, l'UNICEF et ses partenaires avaient contribué à prévenir le trafic des enfants plutôt que de devoir remédier à ses effets.

27. Un certain nombre de délégations ont exprimé leur appui à l'engagement énoncé dans la stratégie visant à renforcer les partenariats avec les pays bénéficiaires des programmes, les donateurs, les autres organismes des Nations Unies et les ONG. Un intervenant a déclaré qu'il faudrait mettre en place des stratégies mondiales de développement pour faire face aux situations de crise, qui étaient souvent complexes. Un autre orateur a estimé que l'approche reposant sur l'intégration des missions devait représenter la norme. Un autre orateur a demandé pourquoi le Programme international pour la remise en état, qui avait pour objet d'évaluer les mesures de remise en état après une catastrophe, n'était pas mentionné et quelles étaient les modalités de la participation de l'UNICEF à ce programme. Le Directeur de la Division des programmes a indiqué que l'UNICEF avait œuvré de concert avec d'autres organismes du Groupe des Nations Unies pour le développement afin d'assurer l'application d'une approche intégrée lors de la phase de transition et œuvrait également avec ses partenaires en vue de mettre en œuvre le Cadre d'action de Hyogo sur la prévention et la réduction des risques de catastrophe.

28. Interrogé sur la question de savoir si une stratégie distincte serait appliquée aux États vulnérables, lesquels n'étaient pas inclus dans la stratégie, le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a répondu que l'UNICEF continuerait de suivre la situation dans les États vulnérables, qui engendrait fréquemment des disparités à long terme et d'autres problèmes, par le biais des programmes ordinaires de développement. L'UNICEF travaillait avec ses partenaires, dont les autres fonds et programmes, pour assurer que diverses stratégies de transition répondent aux besoins des États.

29. La décision adoptée par le Conseil d'administration figure au chapitre III (décision 2006/6).

C. Réexamen du principe de recouvrement de l'UNICEF

30. Le rapport (E/ICEF/2006/AB/L.4) a été présenté par la Directrice générale. Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (E/ICEF/2006/AB/L.5) a également été mis à la disposition des participants.

31. Dans l'ensemble, les délégations ont loué la qualité et la transparence de l'analyse faite par le secrétariat. On a généralement approuvé la tendance au renforcement de la simplification et de l'harmonisation, ce qui permettrait à l'UNICEF de devenir un partenaire plus efficace en ce qui concernait les activités de développement, notamment dans l'exécution des programmes conjoints des organismes des Nations Unies. Les délégations ont néanmoins souligné qu'il importait que les taux de recouvrement appliqués soient transparents et qu'une politique financière saine devait continuer d'être la règle. On a également fait observer que les petits pays ne seraient pas en mesure de tirer parti de la souplesse résultant de contributions d'un montant important.

32. Une grande importance a été accordée à la nécessité pour l'UNICEF de continuer à mettre l'accent sur la mobilisation des ressources ordinaires par le biais de stratégies spécifiques, ainsi que d'assurer que la modification des taux de recouvrement ne constitue pas une plus grande incitation à la mobilisation d'autres ressources aux dépens des ressources ordinaires. Les intervenants ont souligné que l'UNICEF devait continuer à mesurer ses coûts réels afin de poursuivre ses efforts pour couvrir ses coûts intégralement grâce aux montants effectivement recouvrés. Ils ont également demandé au secrétariat de continuer à travailler avec les organisations du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement en vue d'harmoniser les pratiques en matière de recouvrement des coûts.

33. Pour la décision adoptée par le Conseil d'administration voir le chapitre III (décision 2006/7).

D. Rapport sur les options proposées pour améliorer la procédure d'approbation harmonisée des programmes de pays

34. Le Directeur adjoint de la Division des politiques et de la planification a présenté le rapport sur les options proposées pour améliorer la procédure d'approbation harmonisée des programmes de pays qui avait été élaboré conjointement par l'UNICEF, le PNUD et le FNUAP (E/ICEF/2006/12).

35. Les délégations étaient dans l'ensemble satisfaites des efforts conjoints déployés pour donner suite à la décision 2005/9 du Conseil d'administration, qui demandait que de nouvelles propositions soient faites pour améliorer et rationaliser davantage la procédure d'approbation actuelle des programmes de pays. Les intervenants ont réaffirmé qu'il importait d'améliorer la procédure d'harmonisation des programmes de pays de manière à mieux les synchroniser avec la durée du cycle des mécanismes de développement et qu'on devait veiller à ce que les autorités nationales soient au centre du processus. Certaines délégations ont indiqué qu'elles appuyaient fermement la proposition visant à l'adoption d'un cadre commun qui permettrait de renforcer la synergie et la performance des équipes de pays entre les organismes des Nations Unies, ainsi que d'adapter les activités de façon plus cohérente aux mécanismes d'exécution nationaux. Toutefois, de nombreux intervenants craignaient que les changements proposés en vue de simplifier la procédure et la documentation soient introduits sans que l'on prenne en compte les discussions qui se poursuivaient dans le cadre du débat plus vaste concernant la réforme de l'ONU.

36. D'autres délégations se sont interrogées sur l'opportunité de la décision de consolider le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), et plusieurs d'entre elles ont estimé que la proposition actuellement à l'examen allait au-delà des paragraphes 49 et 50 de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 2004, sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et devrait donc être examinée dans le cadre d'une tribune plus vaste. La suggestion tendant à pousser plus loin les discussions et l'analyse a été reprise à leur compte par d'autres orateurs qui ont déclaré qu'il serait difficile de prendre une décision sur la question avant que le rapport établi par le Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système n'ait été présenté à l'Assemblée et examiné par cette dernière.

37. Plusieurs orateurs ont souhaité une analyse supplémentaire des résultats et des déficiences du processus actuel du PNUAD, en suggérant que le GNUD présente une évaluation complète et indique les enseignements tirés de l'exercice. Certains ont jugé important de procéder à un essai pilote du processus global avant d'en envisager l'application généralisée, en laissant les pays décider. Plusieurs délégations ont exprimé la crainte que les coûts administratifs et les difficultés liés à la conduite simultanée de deux processus produisent l'effet inverse de celui qui était escompté. Une délégation a souhaité avoir des éclaircissements sur le statut juridique d'un PNUAD global, en estimant que, selon le cas, il conviendrait de soumettre à l'approbation officielle la totalité du descriptif et non pas sa seule partie C. Un autre orateur a demandé comment les fonds et programmes entendaient procéder au suivi des obligations juridiques contractées par les États au titre d'instruments internationaux. Un orateur a souhaité de plus amples informations concernant le processus consultatif qui serait mené au niveau national, dans le cadre du PNUAD global et les partenaires qui y seraient associés.

38. De nombreux orateurs ont réaffirmé leur attachement au principe selon lequel les priorités et les stratégies nationales doivent servir de pivot au travail des fonds et programmes des Nations Unies et demandé que toute nouvelle proposition visant à améliorer le processus d'approbation des programmes de pays obéisse à ce principe.

39. Le Directeur général adjoint a répondu que le secrétariat faisait fond sur l'expérience la plus valide accumulée au siège et hors siège pour déterminer et exploiter les points forts actuels du PNUAD et du mécanisme d'approbation des programmes de pays. Il examinait aussi les évaluations et bilans internes et externes du processus. De même, il continuerait de recenser et de diffuser dans le cadre du Groupe des programmes du GNUD les bonnes pratiques et les enseignements du passé. Les gouvernements avaient normalement des entretiens officiels et officieux avec les institutions de Bretton Woods, les organismes bilatéraux et les ONG opérant dans leurs pays tout au long des discussions sur la stratégie à suivre dont le descriptif du programme de pays était le résultat. Le mécanisme proposé était conçu pour renforcer la contribution de l'ONU à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, selon les priorités définies par les partenaires nationaux. L'UNICEF, à travers les programmes de pays, aidait les gouvernements à mettre en œuvre les recommandations formulées à l'issue de leurs délibérations par les organes conventionnels compétents en matière de droits de l'homme, en particulier ceux qui étaient chargés du suivi de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le Directeur général adjoint a également précisé que le statut juridique du PNUAD actuel avait été établi par le Conseil économique et social.

40. Concluant la discussion, le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a remercié les délégations de rester mobilisées sur cette question et a demandé au facilitateur des discussions officieuses, M. Thomas Gass (Suisse), de faire rapport au Conseil plus tard dans la semaine.

Résultat des discussions officieuses

41. À la séance de clôture, le Président a lu la déclaration orale ci-après faisant le point des discussions officieuses sur le point 6 de l'ordre du jour :

> « Je crois comprendre que, pendant leurs discussions officieuses, les membres du Conseil ont convenu que des progrès avaient été accomplis dans la négociation d'un projet de décision sur ce point et qu'il leur faudrait disposer de plus de temps pour parvenir à un consensus sur cette question importante.
>
> Le Conseil prie l'UNICEF, en association avec le PNUD et le FNUAP, de faire de nouvelles propositions visant à améliorer et à rationaliser la procédure d'approbation harmonisée des programmes de pays, ainsi qu'il l'a demandé dans sa décision 2005/9. M. Thomas Gass (Suisse) s'est proposé pour faciliter de nouvelles consultations officieuses sur cette question pendant la période précédant la deuxième session ordinaire du Conseil. »

42. Le Président a suspendu brièvement la séance pour laisser aux délégations le temps de procéder à des consultations sur la teneur de sa déclaration. À la reprise de la séance, les délégations d'un certain nombre de pays où est exécuté un programme ont réitéré leur appui au travail accompli par l'UNICEF sur le terrain en vue de soutenir les efforts déployés par les pays en développement pour protéger les droits des enfants et promouvoir leur bien-être. Elles ont déclaré que toute proposition relative aux programmes de pays devrait obéir au principe de la prise en compte des priorités et stratégies nationales dans les activités des fonds et programmes des Nations Unies et noté que tel n'était malheureusement pas le cas des propositions tendant à harmoniser les procédures d'approbation des programmes de pays présentées dans le document E/ICEF/2006/12.

43. Le Vice-Président, s'exprimant au nom du Groupe de l'Europe occidentale et d'autres groupes, a regretté qu'aucune décision n'ait pu être prise sur le point 6, malgré les nombreuses consultations officieuses qui avaient été organisées par les secrétariats du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF. Il a remercié les différents secrétariats pour le temps et les efforts qu'ils avaient consacrés à cette question complexe et a souhaité que la sagesse les inspire au moment d'établir un complément d'information pour le Conseil. Il a aussi remercié M. Thomas Gass pour le temps dont il faisait don, ses efforts et sa patience, et exprimé l'espoir qu'une discussion fructueuse aurait lieu avant la session de septembre du Conseil.

44. Après un court débat sur le point de savoir si sa déclaration serait considérée comme une décision orale du Conseil d'administration, le Président a dit qu'il croyait savoir qu'une déclaration orale du Président avait la même valeur juridique qu'une décision orale, et qu'il se proposait donc de demander au Conseil d'approuver cette déclaration orale. Le Conseil est convenu d'appuyer la déclaration du Président.

E. Rapport sur la mise en œuvre de la programmation conjointe

45. Après la projection d'un court document vidéo sur les activités menées par l'UNICEF au Cambodge dans le cadre de la réforme des Nations Unies, le Directeur général adjoint, Kul Gautam, a présenté le rapport sur la mise en œuvre de la programmation conjointe. Ce rapport, établi conjointement avec les secrétariats du PNUD et du FNUAP, était accompagné d'un additif présentant l'expérience de l'UNICEF (E/ICEF/2006/13 et Add.1).

46. Plusieurs délégations ont remercié l'UNICEF de ce rapport, en louant notamment l'objectivité et la franchise avec lesquelles les difficultés étaient abordées. Beaucoup ont souscrit aux observations sur les avantages des programmes conjoints, au nombre desquels figuraient la réduction des doubles emplois, une meilleure compréhension des mandats respectifs des autres organismes des Nations Unies, une cohésion accrue dans l'exécution des programmes, un élargissement de l'éventail des partenaires et une meilleure mobilisation des ressources supplémentaires. Il a été reconnu à l'unanimité que la programmation conjointe devait être jugée avant tout à sa capacité de faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de produire des résultats bénéfiques pour les enfants.

47. De nombreuses délégations ont recommandé qu'il soit procédé à une évaluation minutieuse des programmes conjoints et de la programmation conjointe une fois que l'on aurait acquis plus d'expérience sur le terrain, et que l'on étudie aussi les incidences sur les coûts de transaction et l'efficacité respective des programmes conjoints et des programmes exécutés par un organisme unique. Le Directeur général adjoint a dit qu'une telle évaluation interviendrait très probablement à la fin de 2007 ou au début de 2008.

48. Un orateur a recommandé de conserver et améliorer les normes de comptabilité et de publication de façon que les bailleurs de fonds puissent avoir l'assurance que leurs dons étaient utilisés par l'organisation qu'ils souhaitaient soutenir.

49. Plusieurs orateurs, plaidant pour un recours accru aux programmes conjoints, ont suggéré qu'il faudrait à cet effet rationaliser le processus du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement (BCP/PNUAD), harmoniser les mécanismes de gestion financière, éviter un double recouvrement des coûts (dans le cas d'un financement commun), mettre en place un système de contrôle conjoint permanent et harmonisé, et veiller à ne pas porter atteinte aux avantages comparatifs et aux mandats respectifs de chaque organisme. Il a été suggéré de fonder la programmation conjointe sur les principes énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. D'autres délégations ont recommandé que la programmation conjointe soit subordonnée aux priorités nationales plutôt qu'à celles des bailleurs de fonds, qu'elle ne devienne pas un préalable à l'octroi d'une aide financière et qu'elle soit introduite de manière plus progressive, chaque étape étant précédée d'activités pilotes et autres évaluations de l'expérience antérieure.

50. Interrogé sur le point de savoir si un BCP/PNUAD serait dans tous les cas un préalable indispensable à la mise en œuvre d'un programme conjoint, le Directeur général adjoint a dit que non, en citant à l'appui l'exemple de l'Argentine. Il a en outre souligné que la programmation conjointe ne portait pas atteinte à la visibilité,

aux mandats respectifs ou aux avantages comparatifs de chaque organisme et que, même s'il n'existait pas de données chiffrées, des observations ponctuelles suggéraient une diminution des coûts de transaction. Il a assuré les délégués que la programmation conjointe tiendrait compte des réalités et des priorités propres à chaque pays et qu'elle serait appliquée de manière mesurée et réfléchie.

F. Rapport sur la participation de l'UNICEF aux approches sectorielles

51. Après la présentation du rapport (E/ICEF/2006/14) par Kul Gautam, Directeur général adjoint, les délégations ont convenu que les approches sectorielles faisaient désormais partie intégrante des stratégies de lutte contre la pauvreté et qu'elles étaient acceptées à la fois par les donateurs et par les pays bénéficiaires parce qu'elles renforçaient la prise en main du programme par le pays. Elles ont reconnu que ces approches contribuaient à faciliter la simplification des mécanismes et l'harmonisation des activités des différents acteurs et servaient des objectifs variés. D'autres ont noté qu'elles permettaient un gain d'efficacité tout en réduisant les doubles emplois.

52. De nombreuses délégations ont déclaré que les approches sectorielles devraient s'articuler de manière cohérente avec les politiques et processus nationaux et être pilotées par les pays. Il a été également dit qu'il conviendrait que l'UNICEF sorte raffermi de la réforme des Nations Unies de façon à être mieux à même de soutenir les pays, et qu'il lui incombait d'étayer lui-même ses capacités pour pouvoir répondre à leurs besoins, en particulier en matière de renforcement des capacités. D'autres orateurs ont souscrit aux remarques figurant dans le rapport quant à la nécessité d'axer davantage les approches sectorielles sur les résultats. L'accent était actuellement mis sur les processus lourds et l'UNICEF devrait être plus attentif au contenu et à la qualité des approches sectorielles, dont les objectifs devraient être mis en adéquation avec les objectifs du Millénaire pour le développement.

53. Certains orateurs ont relevé que la question de l'appropriation des activités par le pays n'était pas traitée dans le rapport de manière suffisamment conforme à la Déclaration de Paris et ont souhaité savoir ce que l'UNICEF allait faire concernant le financement (le budget) des programmes. Ils l'ont instamment prié de prêter une plus grande attention au contenu, à la qualité et aux résultats des approches sectorielles, ainsi qu'au suivi des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement. Il a été suggéré d'associer les jeunes à la mise en œuvre des approches sectorielles. Les délégations ont exprimé le vif espoir que les directives du GNUD seraient achevées en 2006 et indiqueraient le juste équilibre entre la défense des droits de l'homme et les approches techniques spécialisées. Elles ont souscrit au principe d'une évaluation interpays des approches sectorielles.

54. Les approches sectorielles pourraient, a-t-on fait observer, être d'une utilité limitée dans les situations d'urgence et dans le cas de pays fragiles. On a loué l'UNICEF d'avoir accru l'avantage comparatif dont elle bénéficie lorsqu'elle s'engage dans des approches intersectorielles, mais il devait être reconnu que ce processus pouvait mobiliser un personnel important. Même si 20 pays avaient intégré l'apport d'un supplément en vitamine A dans leurs approches sectorielles, aucun n'avait résolu le problème de la dénutrition. On a vivement recommandé une

utilisation accrue de la budgétisation des coûts marginaux face aux goulets d'étranglement, qui pouvait aider à mieux comprendre le fonctionnement des systèmes de santé.

55. Une délégation a félicité l'UNICEF de son rôle important dans le renforcement des capacités techniques touchant aux systèmes d'information sanitaire et aux mécanismes de partage de l'information. L'orateur a mentionné l'approche sectorielle en matière de santé mise en œuvre au Mozambique, laquelle avait permis de constituer une base de données en vue d'améliorer la planification et l'application des stratégies sanitaires. Une délégation s'est dite satisfaite de la description du rôle de l'UNICEF figurant dans le rapport, s'agissant en particulier de son rôle d'intermédiaire. Elle a encouragé l'UNICEF à associer davantage les ONG et d'autres composantes de la société civile aux démarches sectorielles.

56. Le Directeur général adjoint a indiqué que l'UNICEF formait chaque année 300 membres de son personnel afin qu'ils contribuent de manière plus productive aux approches sectorielles et aux autres instruments du développement. L'UNICEF facilitait aussi la participation des jeunes et celle de la société civile, qu'il s'employait à renforcer en agissant comme un intermédiaire. Un exemple en était l'approche sectorielle en matière d'éducation menée au Cambodge, à laquelle étaient associées 50 ONG. L'UNICEF travaillait dans le cadre du GNUD à la modification de ses règles et règlements pour les rendre plus « conformes » aux approches sectorielles. Le Directeur général a reconnu que l'approche par projet pourrait mieux convenir dans certains pays fragiles en situation de crise et ayant des problèmes de gouvernance. Le chef de la Section de la santé a fait état d'une collaboration croissante avec la Banque mondiale visant à s'assurer que les ressources allaient là où elles étaient le plus nécessaires, et cité l'exemple des cadres de dépenses à moyen terme institués en Éthiopie, en Mauritanie et au Rwanda. En réponse à une question, il a indiqué que d'autres programmes recevant des ressources pouvaient venir compléter les approches sectorielles, comme cela avait été le cas par exemple lorsque d'autres ressources fournies par le Gouvernement canadien avaient permis de tester le Programme accéléré pour la survie et le développement de l'enfant en Afrique de l'Ouest, qui était désormais intégré dans les approches sectorielles des pays de cette région.

57. La décision adoptée par le Conseil d'administration (décision 2006/8) figure au chapitre III.

G. Initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants : rapport oral

58. Le Directeur de la Division des programmes a dit que, même si la communauté internationale avait promis de réduire de moitié la proportion d'enfants âgés de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale entre 1990 et 2015, elle n'était pas encore en voie de réaliser cet objectif au niveau mondial. Un plan d'action mondial soutiendrait les efforts nationaux et internationaux de quatre manières essentielles : a) au niveau général, en assurant la fourniture durable de services et de produits financièrement accessibles dans les domaines de la santé et de la nutrition, ainsi qu'un apport accru de ressources financières; b) au niveau national, en intégrant les besoins sanitaires et nutritionnels des enfants dans les politiques, les plans et les budgets nationaux; c) au niveau local, en renforçant les systèmes de

santé et de nutrition des districts et des collectivités et en facilitant la réalisation des autres objectifs du Millénaire pour le développement, en vue notamment de réduire la mortalité parmi les enfants de moins de 5 ans, d'améliorer la santé maternelle, de promouvoir l'égalité entre les sexes et d'assurer l'accès aux services en matière d'éducation, de santé, d'eau et d'assainissement, ainsi qu'aux services visant à enrayer le VIH/sida; et d) au microniveau, en donnant aux familles les moyens d'améliorer elles-mêmes leur hygiène, la nutrition de leurs enfants et les soins qu'elles leur dispensent.

59. S'exprimant au nom d'un groupe de pays d'Europe, un orateur a dit que l'Initiative devrait être mise en adéquation avec le Plan stratégique à moyen terme et la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé et de la nutrition. L'Initiative était semble-t-il un nouvel exemple de projet vertical plutôt qu'une approche horizontale intégrée propre à favoriser la conduite et la maîtrise des activités par les autorités nationales. Il était à craindre qu'une initiative nouvelle ne détourne des fonds alloués à d'autres activités en cours et il importait qu'elle ne crée pas une nouvelle filière de financement. Des éclaircissements ont été également demandés sur le rôle de la Banque mondiale et sur les actions de lutte contre la faim et la malnutrition qu'il faudrait mener différemment pour ne pas répéter de précédentes tentatives infructueuses. Le Directeur a répondu que l'Initiative n'aurait pas un caractère vertical, et que ses objectifs s'inscrivaient dans le droit fil des résultats escomptés dans le Plan stratégique à moyen terme.

60. Un autre orateur, prenant la parole au nom des délégations africaines, a noté que la dénutrition et la faim étaient dans de nombreux pays d'Afrique des obstacles majeurs au développement, liés à des déficiences dans les domaines de l'éducation, de la lutte contre les parasites, de l'eau et de l'assainissement. Il fallait en particulier lutter contre les carences alimentaires, les maladies associées, en particulier le VIH/sida et la tuberculose, les relations manifestes de cause à effet entre la pauvreté d'une part et la faim et la malnutrition d'autre part, et l'insuffisance des soins et des systèmes médicaux. Ces délégations recommandaient d'associer les pays bénéficiaires à la mise en œuvre des programmes et attachaient une grande importance à l'assistance technique. L'UNICEF devrait aider à développer plus avant les capacités nationales, à établir des systèmes d'information et de suivi crédibles et fiables et à promouvoir en priorité l'égalité entre les sexes.

61. D'autres délégations ont manifesté leur adhésion à l'Initiative et décrit leur propre expérience des programmes d'alimentation axés sur les enfants et sur les familles disposant de ressources limitées et des programmes d'alimentation scolaire. Un orateur a suggéré que des interventions en matière de nutrition soient systématiquement intégrées aux programmes touchant à la santé, à l'éducation, à l'eau et à l'assainissement. Le Directeur a indiqué que la Directrice générale et le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial avaient participé, en mai à Panama, à une réunion régionale conjointe de planification de la gestion, au cours de laquelle on avait souligné qu'il était essentiel que les pays pilotent et maîtrisent les activités et renforcent leurs capacités nationales. Il a accepté que le secrétariat présente un nouveau rapport oral à la deuxième session ordinaire.

H. Rapport sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF

62. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport (E/ICEF/2006/15) et mentionné également les constatations, conclusions et recommandations présentées sur cette question à l'issue d'un examen externe par les pairs, lesquelles avaient été débattues avant la session lors d'une séance d'information officieuse.

63. Plusieurs délégations ont salué le rapport et félicité le Bureau de l'évaluation de ses efforts pour améliorer la qualité de la fonction d'évaluation à tous les niveaux, ainsi que de son rôle de chef de file au sein du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation. Plusieurs ont demandé de plus amples éclaircissements sur le rôle de la fonction d'évaluation dans la réforme des Nations Unies, tandis que d'autres ont encouragé l'UNICEF à déployer des efforts accrus en vue d'une meilleure harmonisation, en particulier des évaluations communes au niveau des pays. Un certain nombre d'orateurs se sont félicités de l'appui apporté par le Bureau de l'évaluation central au renforcement du système de gestion axée sur les résultats, notamment par l'élaboration de cadres intégrés de suivi et d'évaluation et d'indicateurs de performance aux fins du Plan stratégique à moyen terme. D'autres ont relevé la nécessité de remédier au décalage entre les indicateurs utilisés à l'échelle du système et les mécanismes de planification au niveau des projets et des programmes. Des délégations se sont dites satisfaites de l'accent mis sur le renforcement des capacités nationales et des mesures visant à laisser au pays la maîtrise des activités, ainsi que de l'intention de l'UNICEF de participer aux évaluations communes menées par les pays.

64. Plusieurs délégations ont salué les évaluations des interventions destinées à faire face à des crises humanitaires, auxquelles il était de plus en plus procédé en temps réel. Elles ont pris acte du travail accompli par l'UNICEF dans le cadre de la Tsunami Evaluation Coalition et recommandé que ces évaluations fassent l'objet d'un suivi permanent.

65. Un certain nombre de délégations ont dit que l'examen par les pairs offrait à l'UNICEF une occasion d'améliorer sa fonction d'évaluation et de renforcer l'efficacité de son action. Il a été préconisé que l'UNICEF se dote d'une politique globale en matière d'évaluation. Plusieurs orateurs ont recommandé que l'on officialise le caractère indépendant et décentralisé de la fonction d'évaluation (y compris les filières suivies par le Directeur du Bureau pour rendre des comptes) et que l'on précise les rôles, les attributions et les responsabilités aux différents niveaux. Plusieurs délégations se sont dites favorables à une diminution du nombre des évaluations à condition d'en accroître la qualité. Il a été recommandé aussi que l'UNICEF renforce les capacités de ses bureaux régionaux de façon qu'ils puissent contribuer aux évaluations au niveau des pays sur le plan du soutien technique, des contrôles et de l'assurance de qualité. Il importait que l'UNICEF consacre des moyens humains et financiers suffisants à ces efforts, améliore la prévisibilité du budget consacré à l'évaluation et augmente la part des ressources ordinaires allouée à celle-ci. Plusieurs délégations ont souscrit à la recommandation du groupe chargé de l'évaluation par les pairs selon laquelle toutes les évaluations soumises au Conseil devraient être accompagnées d'une réponse de l'administration.

66. En réponse à une demande tendant à ce que des plans de travail chiffrés soient soumis au Conseil d'administration, le Directeur a indiqué que le plan d'évaluation global avait été présenté dans le Plan stratégique à moyen terme et que, au niveau

mondial, des rapports d'exécution étaient établis tous les deux ans; aux niveaux régional et national, les plans étaient décentralisés. Il a pris note de ce que l'on souhaitait une plus grande cohérence dans les tableaux récapitulatifs figurant dans les descriptifs des projets de pays et souligné que l'UNICEF était résolu à améliorer la présentation des résultats, en particulier des résultats spécifiques qu'il s'agissait d'obtenir en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies.

67. Le Directeur a ajouté que l'UNICEF ferait du renforcement de la fonction d'évaluation une priorité à l'échelon régional et au niveau des pays et travaillerait aux côtés des services d'évaluation nationaux et de ses partenaires locaux en vue d'évaluer ses activités, y compris celles qui étaient menées dans le cadre de partenariats. L'UNICEF s'employait aussi à appuyer les associations d'évaluateurs et à promouvoir la profession dans les différents pays. Avec d'autres organismes des Nations Unies, l'UNICEF avait entrepris, dans des domaines tels que le développement et l'action humanitaire et sur différents thèmes dont le VIH/sida, des évaluations communes pilotées par les pays en vue de déterminer la pertinence et l'efficacité des contributions du système des Nations Unies. S'agissant de l'examen par les pairs, l'administration ferait très probablement connaître sa réponse dans une déclaration de politique générale présentée au Conseil à sa prochaine session annuelle.

68. La décision adoptée par le Conseil d'administration (décision 2006/9) figure au chapitre III.

I. Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF

a) Projets de descriptif de programme de pays

69. Le Président a indiqué qu'à la présente session, le Conseil d'administration examinerait au total 24 projets de descriptif de programme de pays. Au total, 14 projets de descriptif de rapport de pays portant sur des cycles complets de programmation étaient présentés pour examen et observations, ainsi que pour approbation au titre des ressources ordinaires et des autres ressources qui étaient inscrites dans le budget-programme. Eu égard aux observations formulées par le Conseil d'administration, les projets de descriptif seraient révisés, si besoin était, et un tableau récapitulatif des résultats serait ajouté. Les descriptifs de programme de pays révisés seraient affichés sur le site Web de l'UNICEF en octobre 2006 et soumis au Conseil d'administration pour approbation tacite à la première session ordinaire de 2007, sauf si au moins cinq membres informaient par écrit le secrétariat, dans les six semaines suivant l'affichage d'un descriptif, de leur intention de saisir le Conseil d'administration d'un programme de pays déterminé.

70. En outre, plusieurs projets de descriptif portant sur des programmes d'une durée d'un an ont été présentés au Conseil d'administration pour approbation. Ces programmes de courte durée étaient généralement établis de telle sorte que le cycle de programmation de l'UNICEF puisse être harmonisé avec les cycles des autres organismes, ou encore pour donner le temps de finaliser le PNUAD. On prévoyait que les programmes de pays complets seraient présentés au Conseil d'administration en 2007. À la présente session, le Conseil d'administration examinerait pour approbation neuf descriptifs de programme de courte durée, ainsi que le descriptif de programme pour l'Oman, qui était financé entièrement au moyen des autres ressources.

71. Passant en revue les descriptifs de programme, le Directeur de la Division des programmes a indiqué que les programmes de pays proposés à l'heure actuelle se chiffraient à près de 1,3 milliard de dollars, dont 268 millions de dollars étaient imputés sur les ressources ordinaires et un peu plus de 1 milliard de dollars sur les autres ressources. Les projets de descriptif de programme étaient alignés sur les priorités nationales; avaient été élaborés à l'issue de consultations approfondies; soulignaient la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; faisaient clairement appel aux compétences de base de l'UNICEF; mettaient l'accent sur le développement des capacités nationales, en particulier en ce qui concernait la supervision, l'élaboration des politiques, la décentralisation des services sociaux et les mesures de préparation à prendre en cas d'urgence; et englobaient les partenariats instaurés avec les acteurs nationaux et internationaux du développement. Un grand nombre des programmes de pays proposés mettaient également l'accent sur la survie des enfants et sur une politique de plaidoyer reposant sur des observations factuelles, et privilégiaient la mobilisation de ressources en faveur des enfants.

Afrique de l'Est et Afrique australe

72. La Directrice régionale a présenté les projets de descriptif de programme de l'Éthiopie et du Mozambique (E/ICEF/2006/P/L.2 et Corr.1 et E/ICEF/2006/P/L.4) ainsi que les descriptifs de programme de courte durée du Malawi et du Rwanda (E/ICEF/2006/P/L.3 et E/ICEF/2006/P/L.5). Le représentant de l'UNICEF pour l'Éthiopie a également évoqué le programme de coopération de ce pays.

73. Le Ministère de la santé de l'**Éthiopie** a mis l'accent sur les principaux défis qu'il faudrait relever pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, et a précisé que si la tendance à la réduction des taux de mortalité des moins de 5 ans et des taux de mortalité infantile se poursuivait, l'Éthiopie serait en mesure de réaliser les objectifs fixés pour 2015. Afin d'accélérer les interventions dans les domaines d'action privilégiés, les principales stratégies étaient les suivantes : exécution d'un programme faisant appel aux collectivités, assorti d'un élargissement du champ d'action; renforcement des compétences des agents des services de santé; et réforme du système de soins de santé de manière à en harmoniser les différents éléments et à coordonner l'action des partenaires. D'autres délégations ont relevé l'alignement du programme sur les priorités nationales et l'engagement pris de mettre en œuvre la Déclaration de Paris. L'action de plaidoyer menée par l'UNICEF dans les domaines de la nutrition et de l'éducation des filles a également été louée. Plusieurs intervenants ont insisté sur la nécessité d'améliorer la cohérence des programmes de soins de santé et de nutrition de manière à en renforcer l'efficacité et l'utilité. Il a été proposé que les fonctions de contrôle et d'évaluation soient renforcées, en particulier s'agissant de la collecte et de l'analyse des données. Un intervenant a recommandé que les observations formulées par le Comité des droits de l'enfant soient prises en compte dans les plans de travail annuels; que le dialogue au niveau communautaire au sujet des mutilations génitales féminines soit renforcé; que l'on mette davantage l'accent sur la création d'« écoles amies des enfants »; et que davantage de renseignements soient communiqués sur les enfants handicapés.

74. Le représentant du **Mozambique** a déclaré que le partenariat instauré avec l'UNICEF revêtait une importance cruciale pour la protection des droits des enfants au Mozambique. L'évolution du contexte dans lequel se situait le développement,

dont l'existence de nouvelles modalités d'assistance, faisait qu'on se préoccupait davantage de promouvoir la prise en main des réalisations par les pays eux-mêmes ainsi que l'alignement des programmes sur les priorités en matière de développement définies au niveau national. L'objectif primordial que représentait la réduction de la pauvreté continuait d'être difficile à atteindre bien que la coopération avec l'UNICEF ait contribué à une diminution générale du niveau de pauvreté, notamment grâce à la réduction du taux de mortalité parmi les enfants de moins de 5 ans, à l'élargissement de la couverture vaccinale, aux progrès accomplis en matière d'alphabétisation et à l'augmentation du taux de fréquentation scolaire parmi les filles. D'autres délégations ont félicité l'UNICEF de bien avoir aligné les descriptifs de programme de pays sur les priorités définies au niveau national (en particulier telles que ces priorités étaient énoncées dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté) et du rôle exercé par l'UNICEF en ce qui concernait l'approche sectorielle de la santé. L'UNICEF et l'Équipe de coordination des Nations Unies au niveau national dans leur ensemble ont été loués pour les progrès notables qui avaient été accomplis dans les domaines de la coordination et de l'harmonisation conformément à la Déclaration de Paris. L'UNICEF a été félicité pour sa conception de la programmation reposant sur les droits de l'homme, dont certains représentants ont indiqué qu'elle devrait également englober les droits des femmes. L'appui apporté à la décentralisation nationale et au renforcement des capacités a également été noté avec satisfaction. Plusieurs délégations ont par ailleurs recommandé que l'UNICEF privilégie davantage la fourniture d'une assistance technique par rapport à l'exécution des services (en particulier dans le secteur de l'éducation) et mette davantage l'accent sur le renforcement des capacités (dans les domaines du développement du jeune enfant ainsi que de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement).

75. Le représentant du **Malawi** a fait des observations sur les liens entre le projet de programme de pays et les objectifs du Millénaire pour le développement, la Convention relative aux droits de l'enfant et les plans nationaux d'action, notamment en faveur des orphelins et des enfants vulnérables, et la stratégie appliquée par le Malawi en matière de croissance et de développement. Il fallait mieux définir les liens entre la nutrition et la lutte contre le VIH/sida et créer des centres supplémentaires d'orientation et d'expérimentation pour la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant. L'importance accordée dans le projet de descriptif de programme du Malawi au renforcement des capacités ainsi que la prise en main de la situation par les communautés a été louée. Un autre intervenant a déclaré que, même si le programme de pays était aligné sur les programmes nationaux, il demeurait possible de réduire le nombre de projets exécutés par l'UNICEF dans le pays de manière à mieux cibler les ressources. La Directrice régionale a fait observer que le projet de descriptif de programme de pays correspondait à un programme de transition d'une durée d'un an et que le prochain programme complet prendrait intégralement en compte les priorités définies au niveau national.

76. La Directrice régionale a réaffirmé l'engagement pris par l'UNICEF d'œuvrer avec les autres organismes et partenaires des Nations Unies afin d'appuyer les priorités définies par les pouvoirs publics dans tous les pays de la région. L'UNICEF s'engageait à apporter son appui pour mettre en place des capacités nationales, en particulier au niveau local.

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

77. Le Conseil d'administration était saisi des projets de descriptif de programme du Gabon, de la Guinée et de Sao Tomé-et-Principe (E/ICEF/2006/P/L.8-E/ICEF/2006/P/L.10) ainsi que des programmes de courte durée pour la Guinée équatoriale et le Togo (E/ICEF/2006/P/L.7 et E/ICEF/2006/P/L.11), qui ont été présentés par le Directeur régional.

78. Le représentant de la **Guinée** a indiqué que le projet de descriptif de programme de son pays traitait des priorités nationales et était aligné sur le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et sur le Plan-cadre des Nations Unies pour le développement, lesquels mettaient l'accent sur la lutte contre la pauvreté, l'amélioration de la situation socioéconomique de la population, une bonne gouvernance et le développement des capacités nationales. Le pays se trouvait aux prises à des difficultés par suite des conflits que connaissait la région et d'un afflux de réfugiés, ainsi que de la menace constituée par la grippe aviaire. Le Gouvernement demeurait résolu à promouvoir un développement économique durable par le respect de ses engagements dans les domaines de l'éducation primaire universelle, en particulier pour les filles, de l'accès à une eau salubre et de l'assainissement, d'un développement rural intégré et de la lutte contre le sida.

79. Une intervenante a demandé si les capacités existantes permettaient de mettre en application le concept de participation représentative au processus de développement figurant dans le programme. Se référant de la situation fragile de la région, elle a demandé dans quelle mesure l'analyse des risques avait été prise en compte dans la stratégie d'application. La Directrice régionale a répondu que l'UNICEF appuierait l'exécution du programme de pays en coopération avec de nombreux partenaires, y compris d'autres organismes des Nations Unies. Elle a relevé l'existence d'un plan d'urgence en Guinée qui ménagerait une certaine souplesse et permettrait de s'adapter à l'évolution de circonstances.

Asie de l'Est et Pacifique

80. Le Conseil d'administration était saisi du projet de descriptif de programme de pays concernant la Thaïlande (E/ICEF/2006/O/L.12), qui a été présenté par la Directrice régionale, laquelle a loué les efforts déployés par l'entremise du Plan-cadre des Nations Unies et du Cadre de partenariat des Nations Unies pour la Thaïlande, qui avait été finalisé en mars 2006.

81. Le représentant de la **Thaïlande** a remercié l'UNICEF pour son appui au développement social et économique du pays, ainsi que pour les secours d'urgence et les efforts de redressement durant la crise provoquée par le tsunami. Il a déclaré que la Thaïlande avait réalisé des progrès notables en ce qui concernait la réduction de la mortalité infantile, l'éducation primaire universelle, la diminution du taux d'infection par le VIH et l'égalité entre les sexes, et comptait pouvoir réaliser la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Toutefois, les groupes les plus vulnérables, y compris les minorités ethniques, les migrants et les personnes déplacées, étaient confrontés à des difficultés dans les domaines de l'accession aux services sociaux et à la protection sociale. Il fallait que l'UNICEF continue de jouer un rôle actif en vue de promouvoir la protection des enfants, l'éducation de base en faveur des enfants, et la prévention et la réduction de la transmission du VIH parmi les jeunes et de la mère à l'enfant.

82. Une délégation a souligné l'importance que revêtait la poursuite des activités de l'UNICEF, en particulier dans les domaines du trafic des enfants et en ce qui concernait d'autres questions relatives à la protection ainsi que dans le domaine de la mobilisation sociale en vue de prévenir une pandémie de grippe aviaire.

83. Un autre orateur a loué l'UNICEF des efforts spécifiques qu'il avait déployés pour assurer la protection des enfants les plus vulnérables contre la violence, les abus et l'exploitation grâce à la mise en place de systèmes d'enregistrement des naissances et de protection des enfants au niveau provincial. L'intervenant s'est félicité de la perspective régionale dans laquelle l'UNICEF envisageait la question de la protection des enfants en collaborant avec les pays voisins pour résoudre les problèmes transfrontières. L'instauration d'une coopération étroite avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a également été encouragée.

84. La Directrice régionale a indiqué que l'UNICEF continuerait d'œuvrer en étroite coopération avec le HCR sur les questions relatives à la protection des enfants et a fait mention des progrès notables réalisés dans de nombreux domaines, y compris l'approbation par le Parlement d'une résolution prévoyant l'accès à l'éducation des enfants qui n'étaient pas originaires de la Thaïlande et des enfants qui n'étaient pas inscrits sur les registres d'état civil. En ce qui concerne la crise provoquée par le tsunami, l'UNICEF avait tiré un certain nombre d'enseignements qu'il mettrait à profit dans ses futures activités.

Asie du Sud

85. Le Conseil d'administration était saisi des projets de descriptif de programme de pays de courte durée du Bhoutan (E/ICEF/2006/P/L.13), du Népal (E/ICEF/2006/P/L.14) et de Sri Lanka (E/ICEF/2006/P/L.15), qui ont été présentés par la Directrice régionale.

86. Le représentant du **Népal** a déclaré que son gouvernement accordait un rang de priorité élevé au développement des enfants, notamment en ce qui concernait le développement du jeune enfant, la nutrition, l'éducation et la réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans ainsi que de la mortalité maternelle. Il souscrivait à l'analyse faite dans le document de la situation des enfants au Népal et a souligné la nécessité de disposer de ressources supplémentaires en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et de mettre en œuvre le plan national quinquennal. La Directrice régionale a répondu que l'équipe de pays des Nations Unies œuvrait très étroitement avec le Gouvernement et les autres donateurs afin d'analyser la meilleure manière d'appuyer les efforts de développement du Népal.

87. Le représentant de **Sri Lanka** a remercié l'UNICEF de ses contributions, en particulier au lendemain du tsunami, et de l'assistance qu'il continuait d'apporter pour déceler les situations qui touchaient les enfants, en particulier dans les provinces du nord et de l'est du pays. La Directrice régionale a indiqué que l'UNICEF se tenait en étroit contact avec l'Équipe de coordination des Nations Unies, la communauté des donateurs et le Gouvernement en vue d'élaborer le prochain programme de pays. Une attention particulière était accordée aux mesures à prendre pour remédier aux retards intervenus dans le processus de développement par suite du tsunami ainsi qu'à la nécessité d'apporter un appui aux collectivités dans lesquelles les indicateurs étaient inférieurs aux moyennes nationales. Une autre

délégation a proposé que l'UNICEF envisage de renforcer sa participation au cadre de développement du secteur de l'éducation, ainsi que de mieux harmoniser les efforts dans différents secteurs, ce qui permettrait de renforcer la prise en main de sa situation par le pays lui-même et de favoriser des progrès plus durables. La situation des enfants dans les régions touchées par les conflits dans le nord et l'est du pays devait être une considération prioritaire. La délégation a demandé à être tenue informée des stratégies de rechange prévues par l'UNICEF en cas de renouvellement ou d'escalade des combats. La Directrice régionale a répondu que l'UNICEF examinait en permanence les moyens de collaborer avec les partenaires dans le cadre de scénarios différents en matière de sécurité, le but étant de créer une capacité nationale forte et durable. Elle a déclaré être convaincue que la poursuite des efforts dans le domaine de l'éducation serait favorisée par cette approche multidisciplinaire et elle a relevé la place particulière donnée à l'UNICEF à l'amélioration de la qualité de l'éducation dans les zones géographiques moins développées.

Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants

88. Le Conseil d'administration était saisi du projet de descriptif de programme de pays pour la République de Moldova (E/ICEF/2006/P/L.16), qui a été présenté par le Directrice régionale.

89. La représentante de la **République de Moldova** a exprimé sa gratitude pour le professionnalisme, l'engagement et l'appui de l'équipe de l'UNICEF à Chisinau. Elle a exprimé son appui au projet de descriptif de programme de pays, et a considéré que ce document répondait directement aux priorités nationales telles qu'elles avaient été définies dans le document de stratégie pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Grâce au rôle central exercé par l'UNICEF dans la coordination des efforts déployés par le pays et par les donateurs pour assurer la protection des droits des enfants, des résultats notables avaient été obtenus, en particulier en ce qui concernait la réduction de la mortalité infantile, de la mortalité des enfants de moins de 5 ans et de la mortalité maternelle, et des ressources considérables avaient été mobilisées dans le cadre de l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous. Elle a souligné que le Gouvernement était résolu à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, à faire de la lutte contre la pauvreté parmi les enfants le thème central du document de stratégie pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté, à améliorer la qualité des services fournis aux enfants et à atteindre les enfants les plus exclus et les plus vulnérables.

90. Une autre intervenante s'est félicitée du rôle exercé par le Parlement pour surveiller le respect des droits des enfants. Elle a également loué le renforcement de l'harmonisation entre les donateurs et les institutions nationales lors de l'élaboration du projet de descriptif de programme de pays. Toutefois, elle souhaitait avoir des éclaircissements supplémentaires dans deux domaines : a) les besoins des enfants les plus vulnérables et les mesures prises pour y répondre, dont il était fait mention au paragraphe 11 du projet de descriptif de programme du pays; et b) la situation des enfants qui vivaient en milieu institutionnel, y compris le nombre total de ces enfants et les tendances en matière de retrait des enfants des institutions. La Directrice régionale s'est félicitée de l'intérêt manifesté pour la réforme du système de protection des enfants et a précisé que l'UNICEF appuyait l'action du Parlement en matière de renforcement des capacités. Au sujet du paragraphe 11, elle a précisé

qu'il fallait disposer de données spécifiques sur la pauvreté parmi les enfants pour pouvoir cibler les interventions dans le document de stratégie pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté ainsi que dans le Plan d'action de l'Union européenne et de Moldova. Quant aux enfants vivant en milieu institutionnel, on en dénombrait 11 400, y compris les enfants handicapés et par ailleurs, environ un enfant par jour était abandonné, mais il était très difficile d'obtenir des données suffisamment précises pour le pays et la région.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

91. Le Conseil d'administration était saisi des projets de descriptif de programme de pays pour l'Algérie, l'Égypte, l'Iraq, le Maroc, la République arabe syrienne, la Tunisie et le Yémen (E/ICEF/2006/P/L.17, E/ICEF/2006/P/L.18, E/ICEF/2006/P/L.19, E/ICEF/2006/P/L.24, E/ICEF/2006/P/L.25 et E/ICEF/2006/P/L.26), du projet de descriptif de programme de courte durée pour le Liban et le Soudan (E/ICEF/2006/P/L.20 et E/ICEF/2006/P/L.23) et de la recommandation concernant le financement par prélèvement sur les autres ressources pour l'Oman (E/ICEF/2006/P/L.22), qui ont été présentés par le Directeur régional.

92. Le représentant de l'**Algérie** a indiqué que le programme de pays proposé était dans une large mesure aligné sur les priorités en matière de développement national fixées pour le pays pour la période 2005-2009, mais que l'UNICEF devait élargir davantage la portée des programmes pour en faire bénéficier les zones économiquement désavantagées et éloignées du pays. Il a également demandé que le projet de descriptif de programme révisé soit établi sur la base des données actualisées qui seraient fournies au bureau de pays. Le Directeur régional a répondu que le programme de pays était progressivement orienté sur la fourniture d'une assistance accrue aux zones les plus éloignées et désavantagées et a pris note des nouvelles données qui seraient communiquées par le bureau de pays. Il a souligné les contributions remarquables de l'Algérie dans la région en ce qui concernait le domaine de la traumatologie infantile.

93. Le représentant du **Maroc** a encouragé l'UNICEF à poursuivre son programme ambitieux englobant les domaines liés aux femmes et aux enfants, tels que les soins de santé, la qualité de l'éducation, la protection, la lutte contre la violence, l'exploitation et la vulnérabilité dans les zones rurales et la mise en place d'un mécanisme visant à promouvoir une politique sociale axée sur les besoins des enfants. Le Directeur régional a fait état des contributions du Maroc dans la région en ce qui concernait la lutte contre la violence dont étaient victimes les enfants et contre l'exploitation sexuelle de ces derniers.

94. Le représentant du **Soudan** a exprimé sa reconnaissance pour le partenariat étroit et de longue date établi avec l'UNICEF. Il a déclaré que les accords de paix signés récemment avec le Sud et au Darfour permettraient de renforcer cette coopération, en particulier dans le cadre des campagnes de vaccination et des programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, de protection et d'éducation. Il a également mis l'accent sur les résultats positifs obtenus en ce qui concernait la réduction des taux de mortalité maternelle et la couverture vaccinale contre la rougeole dans le nord et le sud du pays. Il a exprimé sa reconnaissance à l'UNICEF pour ses contributions à la réalisation des objectifs de développement national et pour son assistance humanitaire d'urgence. Le Directeur régional a pris acte des progrès accomplis dans le nord et le sud du Soudan, ainsi que de

l'instauration d'une coopération technique entre les forces de police du Soudan et la Jordanie dans le domaine de la formation des services de police à la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

95. Le représentant de la **République arabe syrienne** a déclaré que de l'avis de son gouvernement, la protection des enfants devait reposer sur l'instauration de liens d'affection, la compréhension et la patience, et il a pris acte de l'action menée par l'UNICEF dans ce domaine. L'intervenant a indiqué que son gouvernement était prêt à lever ses réserves à la Convention relative aux droits de l'enfant et avait présenté un rapport sur les protocoles facultatifs ainsi que sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Sa capitale soumettrait des informations et des données au bureau de pays en ce qui concernait les paragraphes 6 et 8 du projet de descriptif de programme de pays et il espérait que le projet de descriptif révisé tiendrait compte de ces informations. Le Directeur régional s'est félicité de ce que le Gouvernement était prêt à lever ses réserves à la Convention et a pris note des nouvelles informations devant être communiquées.

96. Le représentant du **Liban** a loué l'action menée par l'UNICEF dans le pays, et a dit que les indicateurs du pays montraient que l'UNICEF devait continuer à apporter son assistance.

97. La représentante de l'**Iraq** a dit qu'en raison de la situation difficile dans laquelle se trouvait son pays, celui-ci avait besoin de l'appui des organismes des Nations Unies et de la communauté internationale pour sa reconstruction, en particulier dans le secteur social. Elle a demandé que plusieurs amendements soient apportés au projet de descriptif de programme, sans mettre en cause pour autant le fond du programme proposé, à savoir : a) indiquer les auteurs et les sources des diverses enquêtes dont il était fait état aux paragraphes 1, 2 et 5; b) exprimer des doutes quant à la véracité des données indiquées au paragraphe 5; c) supprimer le mot « lois » au paragraphe 7, les généralisations énoncées dans ces paragraphes n'étant pas fiables et revêtant un caractère abusif; d) la Constitution avait été adoptée par une Assemblée nationale à l'issue d'un référendum national et en conséquence, il faudrait également supprimer du paragraphe 7 la référence à la nouvelle Constitution iraquienne; et e) il faudrait supprimer du paragraphe 21 la référence à la Constitution et à la législation nationales, dans la mesure où la législation et la Constitution iraquiennes existantes offraient une protection et des garanties adéquates aux femmes et aux enfants iraquiens.

98. Le Directeur régional a pris note de ces observations et a demandé instamment que de nouvelles consultations se tiennent entre le bureau de pays de l'UNICEF et le Gouvernement. Il a fait observer qu'on avait communiqué à la délégation iraquienne la déclaration du Ministre adjoint à la planification et au développement de la coopération, lequel avait donné son aval au projet de descriptif de programme. L'UNICEF, dans le cadre de son mandat quant à la fourniture d'une assistance technique aux gouvernements en ce qui concernait la Convention relative aux droits de l'enfant, formulait systématiquement des observations sur les législations nationales et les projets de constitution qui avaient une incidence sur les droits de l'enfant. Il a souligné que le Ministère de la planification et du développement de la coopération ainsi que les autres ministères pertinents avaient été consultés à chaque étape du long processus d'élaboration du projet de descriptif de programme de pays pour l'Iraq.

99. Répondant à une question posée par une autre délégation quant à l'exécution du budget et à la capacité d'absorption du montant de 300 millions de dollars imputé sur les autres ressources, le Directeur régional a déclaré qu'au cours des trois dernières années, le bureau de pays pour l'Iraq avait enregistré un taux d'exécution des activités représentant environ 100 millions de dollars par an et que la capacité existante était largement suffisante pour absorber les montants inscrits au projet de budget. Les modalités d'intervention mises en place par l'UNICEF en Iraq, y compris le recours à un réseau de petits entrepreneurs iraquiens, lui permettrait d'exécuter une vaste gamme d'activités dans le pays, malgré le fait que son personnel international exerçait ses activités à partir de la Jordanie. On prévoyait que cette situation se maintiendrait, sous réserve de l'évolution des conditions sécuritaires en Iraq. Répondant à une autre question sur la portée des interventions de l'UNICEF, le Directeur régional a déclaré que l'action menée dans des secteurs tels que l'approvisionnement en eau et la remise en état des établissements scolaires avait permis jour d'obtenir des résultats positifs dans une zone géographique étendue. Toutefois, les activités menées dans les secteurs « moins urgents » étaient beaucoup plus tributaires de la sécurité des mouvements de personnel et c'est pourquoi la couverture de ce secteur demeurait plutôt limitée. Il fallait que les donateurs appuient le redressement du secteur social, dans la mesure où l'action de la communauté internationale était davantage axée sur la remise en état des infrastructures.

100. Au sujet du descriptif de programme de pays concernant le **Yémen**, une délégation a demandé quels étaient les liens entre le programme proposé et les stratégies en matière de développement national et d'éducation de base, et a fait observer qu'on ne voyait pas clairement comment l'UNICEF envisageait d'appuyer les projets de décentralisation liés aux réformes gouvernementales et à d'autres activités de développement. L'intervenant s'est félicité des progrès récemment réalisés en ce qui concernait les indicateurs se rapportant à l'éducation de base. Le Directeur régional a répondu que les liens entre le programme de pays et les stratégies nationales étaient mentionnés dans le document. Au cours des quatre dernières années, l'UNICEF avait mis en œuvre un programme majeur de la Banque mondiale visant à la décentralisation des soins de santé, de l'éducation et des services de protection sociale dans des districts déterminés. L'exécution du programme avait été achevé récemment et l'UNICEF disposait à présent d'un certain nombre de nouveaux dons lui permettant d'appuyer la décentralisation et de renforcer l'éducation dans les zones rurales. La décentralisation et l'éducation demeuraient pour le Yémen une préoccupation importante. Malgré certains progrès, de nombreux obstacles subsistaient dans certaines parties du pays. Le trafic des enfants, les mouvements migratoires de mineurs et le faible taux de fréquentation scolaire des filles étaient d'autres questions d'importance majeure.

101. Le représentant de l'**Égypte** a remercié l'UNICEF de son assistance, notamment dans la lutte contre le sida. Il a réaffirmé que son gouvernement luttait prioritairement contre l'hépatite C, pour laquelle le taux de prévalence se monterait à 69 % ; il y aurait, selon les estimations, 5 300 cas de VIH/sida et que seulement 68 cas auraient été signalés. Il a évoqué le plan national de lutte contre le sida, le plan stratégique national multisectoriel, élaboré en collaboration avec l'UNICEF, et la surveillance active de l'interdiction visant la mutilation génitale féminine. Le Gouvernement s'est efforcé aussi d'améliorer la situation des enfants notamment en durcissant les lois relatives au travail des enfants, en menant la campagne

d'alphabétisation « Lecture pour tous » et en agrandissant le réseau de centres sanitaires de proximité. Le représentant a demandé que ces points soient pris en compte dans le descriptif révisé du programme de pays. Le Directeur régional a salué les efforts de l'Égypte dans la lutte contre le sida et la mutilation génitale féminine et attendait avec intérêt d'autres concertations entre le Gouvernement et le bureau de l'UNICEF en Égypte sur les questions soulevées. Il a dit que le projet de descriptif avait fait l'objet de discussions approfondies avec les ministères concernés.

102. Une autre délégation s'est interrogée sur l'exactitude des données dans le projet de descriptif du programme de pays, notamment en ce qui concerne la parité hommes-femmes et les femmes en général, et elle a proposé que l'UNICEF coopère davantage avec les organisations de la société civile en matière de protection et de développement, surtout pour les actions de sensibilisation en faveur des femmes et des enfants. L'intervenant a demandé aussi pourquoi le document ne mentionnait pas la coopération de l'UNICEF avec l'OMS, en faveur notamment des Bédouines. Le Directeur régional a répondu que le manque de données était un problème qui se posait dans l'ensemble de la région et qui ne se limitait pas à la problématique hommes-femmes. Cela était particulièrement vrai pour les données ventilées à l'échelle infranationale et pour les disparités entre la ville et la campagne, surtout en ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement.

103. Les programmes de pays sont approuvés (voir chap. III, décision 2006/10).

b) Recommandation concernant l'affectation aux programmes de pays approuvés de fonds supplémentaires prélevés sur les ressources ordinaires

104. Le rapport (E/ICEF/2006/P/L.27) a été présenté par le Directeur de la Division des programmes et approuvé sans commentaire par le Conseil d'administration.

Déclaration du Directeur régional pour l'Europe

105. Le Directeur régional a signalé qu'en 2005, les comités nationaux de l'UNICEF avaient recueilli environ 40 % des recettes de l'UNICEF. Bien que la collecte de fonds auprès du secteur privé demeurât leur vocation première, ils menaient aussi des activités d'information sur le développement et de sensibilisation aux droits des enfants. L'année 2005 a été marquée par des catastrophes exceptionnelles et par la générosité exceptionnelle aussi de millions de particuliers à la suite du tsunami dans l'océan Indien et du séisme en Asie du Sud. Il était indispensable d'innover dans la collecte de fonds pour pérenniser le soutien des donateurs privés – particuliers et sociétés – qui souhaitaient jouer le rôle de partenaires – pas simplement de donateurs – dans de nombreux programmes en faveur des enfants. Le Directeur a cité de récents exemples, britannique et polonais : Soccer Aid a organisé un match de bienfaisance – Angleterre contre le « reste du monde » – qui a permis de lever 2 millions de livres et attiré l'attention sur le paludisme et le sida; le Comité polonais a mené pour la première fois une campagne médiatique, en Sierre Leone, afin de sensibiliser les esprits à la mortalité causée par la rougeole, en partenariat avec une chaîne de télévision polonaise et une société de téléphones portables. En outre, le Comité espagnol, en collaboration avec l'UNICEF et le Gouvernement espagnol, apporterait son concours à la troisième Conférence

intergouvernementale sur les enfants en Europe et en Asie centrale, les 19 et 20 juin à Palencia (Espagne).

106. Les comités ont également poursuivi leurs actions de sensibilisation concernant la Convention relative aux droits de l'enfant, a affirmé le Directeur. L'an dernier, l'UNICEF et les comités nationaux ont participé à la présentation au Comité des droits de l'enfant de sept rapports d'États parties, et certains comités ont aidé à établir des rapports divergents émanant d'ONG. Dans ses observations finales, le Comité a appelé les États à prévoir les dotations nécessaires afin d'assurer la plénitude et l'égalité de l'accès aux services sociaux, surtout pour les enfants défavorisés. Il a appelé aussi tous les pays industrialisés ayant fait l'objet d'un examen au cours des 12 derniers mois à renforcer la collecte de données et à améliorer le suivi, surtout pour les victimes d'exploitation sexuelle, les enfants déscolarisés, les enfants séparés de leur famille, les non-ressortissants et les minorités, les enfants délinquants, les enfants qui travaillent, les enfants adoptifs, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Donnant suite aux recommandations du Comité concernant la création d'organisations distinctes pour les enfants, le Bureau régional de Genève a continué à apporter son soutien au Réseau européen des médiateurs des enfants.

J. Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour les initiatives en faveur des enfants

107. M. Kul Gautam, Directeur général adjoint, a présenté le document dans lequel il était proposé des modifications aux critères de sélection et à la procédure d'attribution du prix (E/ICEF/2006/16). Une délégation a demandé des précisions concernant les circonstances dans lesquelles le prix serait décerné, ce dernier n'étant plus annuel mais occasionnel, et concernant aussi son nouveau montant. Le Directeur général adjoint a répondu que le comité de sélection étudierait les candidatures selon la procédure de sélection actuelle et qu'il pouvait y avoir un ou plusieurs lauréats. Le plafonnement à 50 000 dollars pour un an de la valeur monétaire se fondait sur les anciens montants du prix ainsi que sur le fait que l'aspect monétaire – ce que l'expérience avait enseigné – n'était pas toujours le plus important pour les lauréats.

108. Voir chapitre III, décision 2006/12 prise par le Conseil d'administration.

K. Violence contre les enfants et les adolescents délinquants : communication orale

109. Dans sa communication orale, le Chef de la Section de la protection de l'enfance de l'UNICEF a souligné que la violence à l'encontre des mineurs délinquants était un problème mondial, qu'il fallait faire connaître leur cause et leur apporter un soutien. L'action de l'UNICEF a consisté surtout à incorporer les principes de la justice des mineurs dans tous les travaux visant à renforcer la justice et à inscrire la prévention explicitement dans les efforts de protection sociale. La coopération réalisée avec les partenaires de l'ONU pour obtenir d'autres résultats en faveur des enfants dans ce domaine était vitale et allait bon train, par exemple avec le PNUD, le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

110. Des délégations ont fait connaître leur forte adhésion à la démarche de l'UNICEF en matière de violence contre les mineurs délinquants. Plusieurs intervenants ont dit qu'il fallait intégrer cette préoccupation dans la réforme de la justice et ont loué l'UNICEF et ses partenaires pour les mesures prises dans ce sens. Il y a eu communauté de vues sur l'importance de mener des actions de sensibilisation afin de faire échec aux stéréotypes et à l'opprobre qui frappe certaines catégories d'enfants. Il était important de comprendre que les enfants pouvaient apporter un élément de solution et n'étaient pas à l'origine du problème. Et les programmes devaient avoir pour axiome de mobiliser ceux-là mêmes qui étaient en situation de précarité.

111. Plusieurs délégations se sont réjouies que l'accent fût mis sur la prévention, affirmant que les programmes devaient tendre à empêcher les enfants en situation de précarité de se tourner vers la délinquance, de subir des violences ou d'en commettre. Une intervenante d'Amérique centrale, préoccupée par la multiplication des bandes d'adolescents dans son pays, a remercié l'UNICEF du concours qu'il avait apporté à la définition d'une politique de prévention de la violence pour lutter contre la délinquance des mineurs. Elle a évoqué dans les grandes lignes ce que faisait son gouvernement pour faire face aux violences commises par les bandes grâce à des programmes de prévention axés sur les jeunes en situation de précarité et elle a encouragé l'UNICEF à poursuivre sa coopération dans ce domaine. Un intervenant qui parlait au nom des délégations africaines a souligné qu'il fallait renforcer la protection sociale afin de l'étendre aux plus défavorisés, notamment aux enfants issus de familles et de milieux pauvres.

L. Étude de l'ONU sur la violence à l'égard des enfants : communication orale

112. La communication orale avait pour but d'informer le Conseil d'administration des progrès accomplis dans l'étude de l'ONU sur la violence à l'égard des enfants, qui s'achevait et qui serait présentée à l'Assemblée générale à sa soixante et unième session. M. Paulo Sergio Pinheiro, l'expert indépendant chargé de mener l'étude, et M^{me} Rima Salah, Directrice générale adjointe de l'UNICEF, ont fait de courts exposés sur les activités menées dans le cadre de l'étude au cours des six derniers mois, notamment sur la réunion interinstitutionnelle tenue à New York le 2 mars, et sur la réunion en mai des enfants, qui ont établi une version du rapport et des recommandations qui leur était adaptée. Un court métrage mettant en scène des enfants qui évoquaient les violences qu'ils avaient subies et suggéraient des moyens de prévention a été visionné.

113. Une délégation s'exprimant au nom des membres africains du Conseil d'administration a affirmé que la violence familiale, notamment les châtiments corporels et la violence issue du milieu, comme la mutilation génitale féminine, le mariage des enfants et l'abandon des enfants accusés de sorcellerie, étaient les formes de violence les plus répandues sur le continent africain. Il fallait lever les tabous qui entouraient de nombreuses formes de violence et s'attaquer aux causes apparentes et profondes de la violence. D'autres intervenants ont fait savoir qu'il fallait apporter un soutien aux stratégies nationales de lutte contre la violence faite aux enfants et prendre en charge et accompagner les enfants qui étaient exposés à la violence, par exemple les enfants soldats, ceux qui faisaient partie de bandes, qui subissaient des violences dans leur famille, et les enfants qui commettaient des

violences et leur ouvrir des possibilités de réinsertion. L'importance pour les pays de prendre en main ces mesures a été soulignée aussi. Une délégation a mis en relief les actions menées par son gouvernement, notamment la promulgation d'une loi sur les droits des enfants, l'élaboration d'un plan d'action national et d'un projet de loi sur les infractions contre les enfants, ainsi que la réalisation d'une étude nationale sur les maltraitances subies par les enfants, dont les résultats viendraient compléter l'étude générale.

114. On a salué le Fonds pour son rôle d'animation dans la coopération interinstitutionnelle en ce domaine. On a suggéré aussi de présenter l'étude au Conseil d'administration l'an prochain pour étude. Un groupe de délégations a dit que comme l'UNICEF avait vocation à informer et à sensibiliser les esprits aux questions de protection, il avait un rôle privilégié à jouer dans la promotion de la mise en œuvre des recommandations issues de l'étude. L'idée a été lancée que le Secrétaire général devrait nommer un représentant spécial pour assurer le suivi et la mise en œuvre de ces recommandations, en mettant à sa disposition les ressources nécessaires.

115. M. Pinheiro a répondu que de nombreuses régions préparaient des conférences de suivi à la suite des consultations régionales. Plusieurs pays s'étaient dits intéressés à faire un lancement à l'échelon national, notamment l'Égypte, la Norvège, la Slovénie et la Suède. Le texte des recommandations serait distribué aux États membres lors de la première semaine d'août. M. Pinheiro a remercié le groupe d'experts des ONG pour le concours important qu'il avait apporté et a mentionné 32 publications de l'association Save the Children en vue de l'étude. La Directrice générale adjointe a souligné que l'UNICEF poursuivrait ses travaux sur ces questions, comme l'énonçait le PSMT pour la période 2006-2009. Elle organiserait aussi une réunion interinstitutionnelle à Genève le 2 août. Elle a souligné combien il était important de favoriser un milieu qui protège les enfants, disant que les familles en particulier ont besoin d'un soutien et de services sociaux.

M. Rapports sur les visites sur le terrain du Conseil d'administration

116. Présentant le rapport sur sa visite en République centrafricaine (E/ICEF/2006/CRP.8), le Président a dit que des pays comme celui-là, surtout dans cette sous-région, avaient valeur de test de la volonté de la communauté internationale d'opérer des changements ayant une importance vitale lorsque la situation était extrêmement complexe et difficile. En toute logique, on pourrait se limiter à constater des lacunes dans la chaîne des efforts communs déployés par le Gouvernement et les acteurs internationaux du développement; or, patienter en attendant des développements favorables était peut-être justifié mais ne faisait qu'exposer les enfants et les mères encore plus longtemps à la guerre, aux troubles sociaux, à la famine et à la maladie. Il pourrait y avoir une autre logique – qui consisterait à obtenir un effet favorable concret dans une situation donnée et ce, contre toute probabilité. Il y avait lieu de penser à un tel scénario en République centrafricaine, a-t-il dit, et il ne se lancerait pas dans ses ferventes exhortations s'il n'avait lu sur le visage des femmes et des enfants dans les villages centrafricains la force et la détermination de changer les choses pour de bon et s'il n'avait constaté la volonté de changement chez le Gouvernement et les autorités locales. Il était

d'autant plus passionné que l'équipe de l'UNICEF dans ce pays, avait-il observé, pouvait avoir un effet bénéfique décisif.

117. Après avoir visionné un court métrage sur la visite du Président, le représentant de la République centrafricaine a dit que grâce à la mission, le Président avait constaté de visu la réalité dans le pays. Bien que la République centrafricaine fût « en train de sortir de l'enfer », les femmes et les enfants avaient beaucoup souffert. Le Gouvernement s'efforçait de mettre le pays dans le droit chemin, mais il restait fort à faire, et il ne pouvait réussir qu'avec l'aide de la communauté internationale. Il avait certes la volonté politique, mais non les moyens financiers. Le Gouvernement centrafricain a vu la mission d'un bon œil et le représentant a encouragé le Président et le Conseil à mener au besoin des actions de suivi pour soutenir le pays.

N. Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF

118. Le Président de l'Association mondiale du personnel a d'abord relevé que les délégations au Conseil d'administration représentaient également les gouvernements qui avaient ouvert les grands chantiers de la Déclaration du Millénaire et qu'ils étaient membres de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale. Il a formulé l'espoir que sa déclaration apporterait des clartés qui serait utiles dans d'autres instances. Il a ensuite récapitulé plusieurs questions soulevées par les représentants du personnel à la réunion générale de l'Association. Premièrement, le personnel accueillait certes favorablement la réforme de l'ONU mais s'inquiétait des effets qu'elle pourrait avoir sur l'effectif et la personnalité de l'UNICEF. Il devait pouvoir s'exprimer dans le cadre de la réforme, notamment sur l'élaboration du nouveau modèle de locaux communs. Deuxièmement, plusieurs incidents récents avaient souligné la nécessité de renforcer la sécurité du personnel et de traduire devant la justice ceux qui commettaient des actes de violence à son encontre. En outre, il a été recommandé de prévoir pour le personnel international et les agents recrutés sur le plan national les mêmes mesures de sécurité, par exemple le renforcement des logements et des bureaux et les possibilités de se reposer et de reprendre des forces. Troisièmement, l'Association mondiale du personnel était très favorable à l'étude de l'organisation – y participant aussi – et elle considérait que la définition de la nouvelle stratégie pour le recrutement et les affectations dans le cadre de l'examen stratégique des ressources humaines avait la plus haute importance. Enfin, l'Association avait décidé d'ouvrir un fonds global pour contribuer aux secours d'urgence.

O. Questions diverses

119. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a fait le point sur les opérations d'urgence, notamment à la suite du récent séisme à Java (Indonésie), en soulignant que l'UNICEF et ses partenaires accordaient une grande priorité à la protection des femmes et des enfants, au concours destiné au Coordonnateur des opérations humanitaires et à l'élargissement des services sociaux essentiels. Des enseignements ont été tirés, à savoir, notamment grâce à la mise en œuvre de la méthode du regroupement, la nécessité pour le Gouvernement d'animer les

opérations d'urgence et de prévoir des financements rapides, le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires amélioré et le Fonds de programmation pour les secours d'urgence. Le Directeur a fait savoir qu'il y aurait un compte rendu sur ce fonds à la deuxième session ordinaire de 2006.

120. Des délégations ont demandé un complément d'information sur les interventions au lendemain du séisme à Java, notamment sur les besoins les plus urgents à combler et les fonds prévus dans l'appel, sur les travaux de transition en cours dans les pays sinistrés par un tsunami, notamment l'Indonésie et le Sri Lanka, et sur le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. Le Directeur a répondu que pour la crise causée par le séisme à Java, l'UNICEF avait promis 12 millions de dollars sur les 112 millions demandés dans le cadre de l'appel lancé par les Nations Unies en juin 2006, que 2,8 millions avait été reçus et que les besoins les plus lourds concernaient les services sociaux. S'agissant des interventions à la suite d'un tsunami, d'importants financements privés ont concouru aux travaux de transition, notamment à la remise en état des équipements scolaires et sanitaires et des réseaux d'eau et d'assainissement. Malgré quelques difficultés administratives, le Fonds central d'intervention fonctionnait bien pour l'UNICEF.

P. Discours de clôture du Directeur général et du Président

121. Le Président a remercié les animateurs qui ont aidé à faire aboutir les travaux. Il a rendu hommage à Ndolamb Ngokwey, Secrétaire du Conseil d'administration, qui prendrait bientôt ses nouvelles fonctions de coordonnateur résident de l'ONU et de représentant résident du PNUD au Mozambique. Évoquant le « travail exceptionnel » de M. Ngokwey, le Président lui a exprimé sa reconnaissance pour son « grand dévouement à la cause des enfants dans le monde entier » et il lui a remis au nom du Conseil un cadeau symbolique.

122. La Directrice générale a loué les délégués, le Président et les animateurs pour leur bon travail, ainsi que le taux élevé de participation des pays concernés par le programme. Elle a salué aussi l'excellence du travail accompli par M. Ngokwey à l'UNICEF, notamment la contribution qu'il a apportée en favorisant le dialogue et le travail d'équipe. Elle a également remercié le Directeur régional sortant pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, Thomas McDermott, pour ses nombreuses années de service. Le personnel de l'UNICEF, a-t-elle dit, était l'« élément moteur de l'organisation ». Elle a mis en relief deux partenariats, l'un avec la FIFA, pour soutenir la campagne « Unis pour les enfants, unis pour la paix », et l'autre avec la National Basketball Association aux États-Unis pour soutenir la campagne « Unis pour les enfants, unis contre le sida ». Elle a souligné entre autres la volonté de l'UNICEF d'obtenir des résultats durables pour les enfants, notamment en ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement, de mettre en œuvre les recommandations de la prochaine étude de l'ONU sur la violence à l'égard des enfants, de favoriser la parité hommes-femmes et l'équité, de mettre l'accent sur les enfants marginalisés et exclus, d'appliquer les recommandations issues de l'étude d'organisation et d'améliorer la collecte de données.

123. M. Ngokwey a remercié tous les présents de leur « soutien, de leurs conseils et de leur confiance » pendant son mandat de quatre ans.

III. Décisions adoptées par le Conseil d'administration

2006/6. Stratégie de l'UNICEF pour la période de transition suivant les crises, à l'appui du plan stratégique à moyen terme

Le Conseil d'administration

Approuve la stratégie de l'UNICEF qui figure dans le document E/ICEF/2006/17 et Corr.1 en tant que stratégie d'appui au plan stratégique à moyen terme régissant son programme durant la période de transition de la phase des secours à celle du développement.

Session annuelle
9 juin 2006

2006/7. Réexamen du principe de recouvrement de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* du rapport sur le réexamen du principe de recouvrement de l'UNICEF (E/ICEF/2006/AB/L.4) et prend note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (E/ICEF/2006/AB/L.5);

2. *Souligne* que les ressources ordinaires, notamment parce qu'elles ne sont pas liées, constituent le fondement des activités opérationnelles de l'UNICEF, note à cet égard avec une profonde inquiétude la stagnation des ressources ordinaires dont dispose l'UNICEF, et encourage tous les donateurs à s'efforcer d'accroître leurs contributions aux ressources ordinaires;

3. *Rappelle* les objectifs définis dans la décision 2003/9 selon lesquels les autres ressources devraient faciliter la réalisation des activités prioritaires mentionnées dans le Plan stratégique à moyen terme et les ressources ordinaires ne devraient pas subventionner les dépenses d'appui aux programmes financés sur les autres ressources;

4. *Encourage* l'UNICEF à utiliser des procédures réduisant les coûts de transaction pour les programmes financés sur les autres ressources et à éliminer la subvention des dépenses d'appui pour les programmes financés sur les autres ressources par prélèvement sur les ressources ordinaires;

5. *Reconnaît* que le principe de recouvrement de l'UNICEF devrait être évalué dans le cadre plus large de la promotion de partenariats visant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des enfants;

6. *Approuve* les objectifs fondamentaux de simplification, d'harmonisation et de prudence en matière financière qui orientent le principe de recouvrement;

7. *Décide* :

a) D'adopter un taux de recouvrement de base de 7 % pour les recettes au titre des autres ressources, les contributions thématiques étant recouvrées à 5 %;

b) De maintenir le taux actuel de 5 % pour le financement non thématique provenant du secteur privé dans les pays de programme;

c) De réduire de 1 % le taux de recouvrement pour les programmes communs lorsque la Directrice exécutive estime que c'est là la meilleure façon de promouvoir les efforts collectifs des organismes des Nations Unies;

d) De réduire de 1 % le taux de recouvrement pour les contributions de plus de 40 millions de dollars lorsque la Directrice exécutive est assurée que des économies d'échelle seront réalisées.

8. *Prie* la Directrice exécutive, en étroite coopération avec les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, de présenter un rapport de situation en 2007 sur les progrès réalisés en vue de l'harmonisation en matière de recouvrement des coûts, comprenant notamment des informations sur les méthodes de recouvrement des coûts;

9. *Prie* la Directrice exécutive de tenir le Conseil informé régulièrement des coûts réellement recouvrés et de l'impact des taux appliqués sur les ressources ordinaires et les autres ressources.

Session annuelle
9 juin 2006

2006/8. Rapport sur la participation de l'UNICEF aux approches sectorielles

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* des efforts consentis et de l'analyse approfondie effectuée par l'UNICEF pour systématiser sa contribution aux approches sectorielles;

2. *Recommande* à l'UNICEF de le tenir régulièrement informé de la question, au titre des cadres de résultats inclus dans le rapport annuel du Directeur exécutif.

Session annuelle
9 juin 2006

2006/9. La fonction d'évaluation à l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* du rapport sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF (E/ICEF/2006/15) qu'il avait demandé dans sa décision 2004/9;

2. *Note* la définition en 2005 par le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation de normes applicables à l'évaluation au sein du système des Nations Unies et le rôle de l'UNICEF dans leur mise au point ainsi que sa contribution au renforcement de l'évaluation en tant que fonction du système des Nations Unies;

3. *Rappelle* la résolution 59/250 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 2004, sur l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies qui souligne que c'est aux gouvernements qu'il incombe au premier chef de coordonner l'aide extérieure et d'évaluer sa contribution aux priorités nationales;

4. *Demande* à l'UNICEF de procéder à une évaluation des opérations au niveau des pays, en étroite association avec les gouvernements, et d'aider ces derniers à renforcer leurs capacités d'évaluation nationales;

5. *Prie* l'UNICEF d'établir une politique globale d'évaluation pour examen par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2007;

6. *Prie également* l'UNICEF d'axer davantage ses efforts sur l'évaluation des résultats du Plan stratégique à moyen terme et des programmes de pays et d'évaluer aussi les résultats de son action humanitaire;

7. *Prie en outre* l'UNICEF, dès la session annuelle de 2008, de présenter un rapport biennal sur la mise en œuvre de la politique d'évaluation, comprenant des informations sur les dépenses effectuées en matière d'évaluation et les sources de financement de l'évaluation, aux divers niveaux de l'organisation.

Session annuelle
9 juin 2006

2006/10. Projets de programme de pays

Le Conseil d'administration

Approuve le budget indicatif global pour les programmes de coopération avec les pays indiqués ci-après :

Région/pays	*Période*	*Ressources ordinaires*	*Autres ressources*	*Document E/ICEF/2006/*
Afrique de l'Est et Afrique australe				
Éthiopie	2007-2011	119 750 000	350 000 000	P/L.2 et Corr.1
Malawi	2007	6 492 000	19 055 000	P/L.3
Mozambique	2007-2009	22 653 000	66 000 000	P/L.4
Rwanda	2007	4 949 000	8 000 000	P/L.5
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale				
Guinée équatoriale	2007	736 000	390 000	P/L.7
Gabon	2007-2011	3 075 000	4 160 000	P/L.8
Guinée	2007-2011	17 000 000	27 200 000	P/L.9
Sao Tomé-et-Principe	2007-2011	3 300 000	2 000 000	P/L.10
Togo	2007	2 269 000	2 529 000	P/L.11
Asie de l'Est et Pacifique				
Thaïlande	2007-2011	5 000 000	22 500 000	P/L.12
Asie du Sud				
Bhoutan	2007	966 000	2 000 000	P/L.13
Népal	2007	5 250 000	13 700 000	P/L.14
Sri Lanka	2007	800 000	11 000 000	P/L.15
CEE et CEI				
République de Moldova	2007-2011	3 595 000	15 250 000	P/L.16

Région/pays	*Période*	*Ressources ordinaires*	*Autres ressources*	*Document E/ICEF/2006/*
Moyen-Orient et Afrique du Nord				
Algérie	2007-2011	5 410 000	2 500 000	P/L.17
Égypte	2007-2011	13 195 000	31 805 000	P/L.18
Iraq	2007-2010	8 436 000	300 000 000	P/L.19
Liban	2007	616 000	1 200 000	P/L.20
Maroc	2007-2011	6 700 000	11 000 000	P/L.21
Oman	2007-2010	–	4 000 000	P/L.22
Soudan	2007	6 169 000	90 000 000	P/L.23
République arabe syrienne	2007-2011	4 605 000	1 450 000	P/L.24
Tunisie	2007-2011	3 320 000	3 000 000	P/L.25
Yémen	2007-2011	24 035 000	28 250 000	P/L.26

Session annuelle
9 juin 2006

2006/11. Recommandation relative à l'approbation d'une allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires des programmes de pays approuvés

Le Conseil d'administration

Approuve pour 2006 et 2007 un montant total de 51 603 065 dollars au titre des ressources ordinaires pour financer les programmes approuvés de 38 pays (repris dans les tableaux 1 et 2 ci-après) dont les niveaux de planification, calculés sur la base du système révisé de répartition et des estimations des niveaux globaux des ressources ordinaires programmables, sont supérieurs au solde des fonds approuvés pour ces pays.

Tableau 1
Fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires, 2006
(En dollars des États-Unis)

Région/pays	*Document E/ICEF/*	*Durée du programme*	*Niveau de planification RO 2006 (A)*	*Solde RO 2006 (B)*	*Fonds supplémentaires RO 2006 approuvés (A - B)*
Amériques et Caraïbes					
Brésil	2001/P/L.20 et Add.1	2002-2006	924 000	840 000	84 000
Afrique de l'Est et Afrique australe					
Éthiopie	2001/P/L.2 et Add.1	2002-2006	23 950 000	21 771 999	2 178 001
Malawi	2001/P/L.4 et Add.1	2002-2006	6 492 000	5 944 999	547 001
Rwanda	2000/P/L.1 et Add.1	2001-2006	4 949 000	4 499 000	450 000
Zambie	2001/P/L.9 et Add.1	2002-2006	5 012 000	4 686 000	326 000
Zimbabwe	2004/P/L.4 et Rev.1	2005-2006	2 223 000	2 021 000	202 000

Région/pays	*Document E/ICEF/*	*Durée du programme*	*Niveau de planification RO 2006* (A)	*Solde RO 2006* (B)	*Fonds supplémentaires RO 2006 approuvés* (A - B)
Moyen-Orient et Afrique du Nord					
Iraq	2004/P/L.22 et Rev.1	2005-2006	2 109 000	2 014 000	95 000
Yémen	2001/P/L.49 et Add.1	2002-2006	4 807 000	4 651 000	156 000
Asie de l'Est et Pacifique					
République démocratique populaire de Corée	2003/P/L.10	2004-2006	1 216 000	1 186 007	29 993
Asie du Sud					
Népal	2001/P/L.39 et Add.1	2002-2006	5 250 000	5 000 000	250 000
Afrique de l'Ouest et Afrique australe					
République centrafricaine	2001/P/L.10 et Add.1	2002-2006	2 313 000	2 155 999	157 001
Gambie	2001/P/L.13 et Add.1	2002-2006	974 000	970 999	3 001
Guinée	2001/P/L.14 et Add.1	2002-2006	3 400 000	3 201 000	199 000
Mali[1]	2002/P/L.6 et Add.1	2003-2007	7 377 000	7 073 242	303 758
Sénégal	2001/P/L.17 et Add.1	2002-2006	3 165 000	3 008 999	156 001
Total					**5 136 756**

[1] Le Mali demande l'allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires pour 2006 et 2007 (303 758 dollars et 7 377 000 dollars respectivement) et figure donc dans les deux tableaux.

Tableau 2
Fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires, 2007
(En dollars des États-Unis)

Région/pays	*Document E/ICEF/*	*Durée du programme*	*Niveau de planification RO 2007* (A)	*Solde RO 2007* (B)	*Fonds supplémentaires RO 2007 approuvés* (A - B)
Amériques et Caraïbes					
Bolivie	2002/P/L.8 et Add.1	2003-2007	1 294 000	712 396	581 604
Chili[2]	2004/P/L.6 et Rev.1	2005-2009	400 000	100 392	299 608
Colombie	2001/P/L.21 et Add.1	2002-2007	892 000	800 544	91 456
Caraïbes orientales	2002/P/L.9 et Add.1	2003-2007	1 600 000	1 300 000	300 000
Venezuela	2001/P/L.34 et Add.1	2002-2007	600 000	24 982	575 018
Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants					
Tajikistan[3]	2004/P/L.17 et Rev.1	2005-2009	2 218 000	2 173 000	45 000

Région/pays	*Document E/ICEF/*	*Durée du programme*	*Niveau de planification RO 2007* (A)	*Solde RO 2007* (B)	*Fonds supplémentaires RO 2007 approuvés* (A - B)
Afrique de l'Est et Afrique australe					
Botswana	2002/P/L.1 et Add.1	2003-2007	630 000	600 051	29 949
Burundi	2004/P/L.2 et Rev.1	2005-2007	4 386 000	2 537 608	1 848 392
Comores	2002/P/L.2 et Add.1	2003-2007	743 000	527 000	216 000
Lesotho	2001/P/L.3 et Add.1	2002-2007	1 034 000	773 199	260 801
Somalie[4]	2003/P/L.4	2004-2008	6 481 000	4 859 000	1 622 000
Moyen-Orient et Afrique du Nord					
Djibouti	2002/P/L.14 et Add.1	2003-2007	790 000	438 483	351 517
Asie de l'Est et Pacifique					
Îles du Pacifique	2002/P/L.10 et Add.1	2003-2007	3 000 000	762 404	2 237 596
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2002/P/L.11 et Add.1	2003-2007	1 430 000	537 668	892 332
Timor-Leste	2005/P/L.10	2006-2007	1 125 000	919 000	206 000
Asie du Sud					
Inde	2002/P/L.12 et Add.1	2003-2007	32 579 000	31 133 366	1 445 634
Maldives	2002/P/L.13 et Add.1	2003-2007	734 000	435 113	298 887
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale					
Bénin[5]	2003/P/L.5	2004-2008	2 863 000	1 831 000	1 032 000
Côte d'Ivoire	2002/P/L.4 et Add.1	2003-2007	4 052 000	3 118 762	933 238
République démocratique du Congo	2005/P/L.33	2006-2007	24 122 000	19 736 000	4 386 000
Mali	2002/P/L.6 et Add.1	2003-2007	7 377 000	–	7 377 000
Niger	2003/P/L.7	2004-2007	9 343 000	311 255	9 031 745
Nigéria	2001/P/L.15 et Add.1	2002-2007	24 217 000	15 659 218	8 557 782
Sierra Leone	2003/P/L.8	2004-2007	4 245 000	398 250	3 846 750
Total					**46 466 309**
Total général pour 2006 et 2007 (tableau 1 et tableau 2)					**51 603 065**

[2] Toute allocation supplémentaire demandée pour le Chili en 2008 sera incluse dans le projet de budget qui sera présenté l'an prochain au Conseil d'administration.

[3] Toute allocation supplémentaire demandée pour le Tadjikistan en 2008 sera incluse dans le projet de budget qui sera présenté l'an prochain au Conseil d'administration.

[4] Toute allocation supplémentaire demandée pour la Somalie en 2008 sera incluse dans le projet de budget qui sera présenté l'an prochain au Conseil d'administration.

[5] Toute allocation supplémentaire demandée pour le Bénin en 2008 sera incluse dans le projet de budget qui sera présenté l'an prochain au Conseil d'administration.

Session annuelle
9 juin 2006

2006/12. Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour les initiatives en faveur des enfants

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné la recommandation du secrétariat proposant des modifications au prix Maurice Pate de l'UNICEF pour les initiatives en faveur des enfants (E/ICEF/2006/16),

Décide de modifier comme suit la procédure concernant les objectifs et les lauréats du prix Maurice Pate de l'UNICEF, la présentation de candidatures, les modalités de sélection et la valeur du prix :

1. Objectifs et critères

Le prix sera intitulé « prix Maurice Pate de l'UNICEF pour les initiatives en faveur des enfants ». Le prix sera décerné à une personne ou une organisation ayant fait preuve d'initiatives extraordinaires et exemplaires en matière d'innovation et d'inspiration afin de contribuer à la réalisation du mandat de l'UNICEF en faveur des enfants à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Dans la sélection des lauréats, on identifiera les personnes ou les organisations dont les activités : a) aboutissent à des résultats favorisant l'amélioration de la situation des enfants et des jeunes; et b) encouragent des activités susceptibles de multiplier les effets positifs pour les enfants de leur communauté.

Le prix sera non seulement décerné sur la base des travaux déjà effectués par les lauréats mais sera aussi considéré comme un don pour que la personne ou l'organisation puisse poursuivre ses travaux afin de réaliser les objectifs susmentionnés.

2. Récipiendaires

Le prix peut être décerné à une institution, à un organisme ou à une personne, mais pas à un gouvernement ou à un chef d'État ou de gouvernement. Le prix ne pourra pas être attribué à un organisme ou à un fonctionnaire des Nations Unies. La sélection devra être opérée avec circonspection, afin qu'elle ne serve pas inopportunément des intérêts politiques nationaux. Il sera dûment tenu compte du principe d'un équilibre géographique équitable.

3. Candidatures

Le Directeur général de l'UNICEF invitera les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les États dotés du statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées des Nations Unies, les représentants et les directeurs régionaux et les services du secrétariat de l'UNICEF ainsi que les comités nationaux pour l'UNICEF à présenter des candidatures, dont la diversité sera ainsi assurée.

4. Comité de sélection

Le secrétariat établira un comité de sélection composé au plus de sept personnalités indépendantes et éminentes connaissant les critères d'attribution du prix et ayant démontré leur engagement envers les principes humanitaires.

5. Modalités de sélection

Le Comité de sélection, aidé du secrétariat, recevra les candidatures au prix qui lui seront soumises par l'intermédiaire du secrétariat. À la suite d'un examen et d'une évaluation approfondis des candidats, le Comité présentera au Conseil d'administration, par l'intermédiaire du Directeur général, une recommandation, qui concerne une seule candidature, pour approbation par le Conseil.

6. Montant

Le prix n'aura pas nécessairement une valeur monétaire. Il pourra être remis en signe d'appréciation symbolique du dévouement manifesté par une personne ou une organisation pour la cause des enfants. Lorsque le prix aura une valeur monétaire, elle ne devra jamais dépasser 50 000 dollars, à prélever sur les ressources ordinaires.

7. Cérémonie de remise du prix

Le prix sera remis lors d'une cérémonie publique, ce qui permettra d'attirer davantage l'attention sur les travaux du lauréat et sur le mandat de l'UNICEF en faveur des enfants.

Session annuelle
9 juin 2006